Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

Avis Technique 2.2/17-1784_V1

Annule et remplace l'Avis Technique 2/12-1528

Vêtage
en terre cuite
Vetage
with terra-cotta

VETAbric vêtage

Titulaire : Société VETA France
Zone Technoparc Futura
FR-62400 Béthune

Tél. : 03.21.68.52.50
Fax : 03.21.68.02.52
E-mail : daniel.deudon@vetafrance.com
Internet : www.vetafrance.com

Distributeur : Société VETA France
FR-62400 Béthune

Groupe Spécialisé n° 2.2

Produits et procédés de bardage rapporté, translucide, vêtage et vêture

Publié le 14 décembre 2017

Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2017

Avis Technique non valide

Le Groupe Spécialisé N° 2.2 « Produits et procédés de bardage rapporté, translucide, vêtage et vêture » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 16 mai 2017 le procédé de vêtage VETAbric, présenté par la Société VETA France. Il a formulé le présent Avis ci-après, qui annule et remplace l'Avis Technique 2/12-1528. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

VETAbric est un système de vêtage sans lame d'air à base d'éléments préfabriqués, constitués de plaquettes de brique ou de terre cuite de petits formats serties dans un panneau mince rigide de mousse polyuréthane.

Les panneaux sont maintenus soit directement sur le support, soit avec interposition d'un isolant, par des fixations traversantes adéquates disposées dans les joints entre plaquettes.

Les têtes de fixations sont ensuite cachées par le mortier de jointoiement.

Les panneaux se mettent en œuvre en disposition horizontale et verticale

1.2 Identification

Les panneaux VETAbric bénéficiant d'un certificat QB sont identifiables par un marquage conforme aux « Exigences particulières de la Certification QB (QB15) des bardages rapportés, vêtures et vêtages, et des habillages de sous-toiture ».

Le marquage est conforme au § 6 du Dossier Technique.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

- Mise en œuvre sur parois planes et verticales, neuves ou préexistantes en maçonnerie d'éléments enduits (conforme au NF DTU 20.1) ou en béton (conforme au DTU 23.1), situées en étage et en rez-de-chaussée.
- En plus des supports en béton ou en maçonnerie revêtue d'un enduit extérieur, s'ajoutent les supports revêtus :
  - Précédemment par un ancien système d'isolation avec enduit mince ou épais sur isolant.
  - Préalablement par un isolant de classement minimal I3 S1 O2 L2 E1.
- Pose possible sur Constructions à Ossature Bois (COB), conformes au NF DTU 31.2, est limitée à :

  Si le panneau extérieur de la paroi de COB est un panneau NF Extérieur CTB-X d'épaisseur 15 mm mini :
  - hauteur 10 m maximum (+ pointe de pignon) en zones de vent 1, 2 et 3 en situation a, b, c,
  - hauteur 6 m maximum (+ pointe de pignon) en zone de vent 4 et/ou en situation d,

  Si le panneau extérieur de la paroi de COB est un autre type de panneau prévu par le NF DTU 31.2 d'épaisseur 15 mm mini :
  - hauteur 6 m maximum (+ pointe de pignon),

  en respectant les prescriptions § 10 du Dossier Technique.
- Le système VETAbric permet d'obtenir une résistance admissible sous vent normal, selon les Règles NV 65 modifiées, de valeur :
  - 2160 Pa avec 9 fixations au m².
  - 2880 Pa avec 12 fixations au m².

2.2 Appréciation sur le système

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres aptitude à l'emploi

Stabilité

Le système VETAbric ne participe pas aux fonctions de transmission des charges, de contreventement, de résistance aux chocs de sécurité. Elles incombent à l'ouvrage qui la supporte.

La stabilité du vêtage sur cet ouvrage est convenablement assurée dans le domaine d'emploi proposé.

Sécurité en cas d'incendie

Pour les bâtiments pour lesquels l'Instruction Technique 249 s'applique, l'Appréciation de laboratoire AL14-138 du CSTB donne les conditions de mise en œuvre à respecter.

Les vérifications à effectuer (notamment quant à la règle dite « C+D », y compris pour les bâtiments déjà en service) doivent prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- Classement de réaction au feu : M1 (cf. § B).
- Masse combustible du parement terre cuite : négligeable
- Masse combustible de la plaque de polyuréthane : 39,12 MJ/m²
- Masse combustible de l'isolant rapporté

Prévention des accidents lors de la mise en œuvre

Elle peut être normalement assurée.

Sécurité en zones sismiques

Le procédé de vêtage VETAbric peut être mis en œuvre en zones sismiques et bâtiments définis au § 2 du Dossier Technique selon les dispositions particulières décrites en Annexe A.

Isolation thermique

Le respect de la Règlementation Thermique en vigueur est à vérifier au cas par cas selon le bâtiment visé.

Lorsque le vêtage vient revêtir un mur enduit par l'extérieur, sa présence ne modifie pas le coefficient de transmission thermique de la paroi (Up) avant application du système. En effet, les déperditions thermiques ponctuelles dues aux fixations réalisées par chevilles plastiques, sont négligeable et d'ailleurs compensées par la diminution des échanges thermiques superficiels.

Eléments de calcul thermique

Le coefficient de transmission thermique surfacique U_p d'une paroi intégrant un système d'isolation par l'extérieur se calcule d'après la formule suivante :

$$U_p = U_c + \sum_i \frac{\psi_i}{E_i} + n \cdot \chi_j$$

Avec :

U_c	est le coefficient de transmission thermique surfacique en partie courante, en W/(m².K).
ψ_i	est le coefficient de transmission thermique linéique du pont thermique intégré i, en W/(m.K) (Ossature)
E_i	est l'entraxe du pont thermique linéique i, en m.
n	est le nombre de ponts thermiques ponctuels par m² de paroi.
χ_j	est le coefficient de transmission thermique ponctuel du pont thermique intégré j, en W/K (Pattes-équerres)

Les coefficients ψ et χ doivent être déterminés par simulation numérique conformément à la méthode donnée dans les règles Th-Bât, fascicule 5. En absence de valeurs calculées numériquement, les valeurs par défaut données au *§ III.9.2-2* du Fascicule 4/5 des Règles Th-U peuvent être utilisées.

Au droit des points singuliers, il convient de tenir compte, en outre, des déperditions par les profilés d'habillage.

Etanchéité

A l'air : elle incombe à la paroi support,

A l'eau : elle est assurée de façon satisfaisante par la géométrie des emboitements des panneaux entre eux et par les profilés d'habillage des points singuliers.

- Sur les supports béton ou maçonnés : Au sens du document « Conditions Générales d'emploi des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur faisant l'objet d'un Avis Technique » (*Cahier du CSTB* 1833 de mars 1983), le système permet de réaliser des murs de type XIII avec joints verticaux alignés ou décalés.
- Sur supports COB : L'étanchéité est assurée de façon satisfaisante dans le cadre du domaine d'emploi accepté.

Données environnementales

Les procédé VETAbric ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuse, pour la fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Performances aux chocs

Le comportement sous sollicitations des différents corps de chocs correspond à la classe d'exposition Q4 en parois difficilement remplaçables en vêtage selon la norme P 08-302.

2.22 Durabilité – Entretien

La mousse de polyuréthane est protégée des dégradations. Sa faible sensibilité à l'humidité (imperméabilité – non capillarité) lui permet de conserver l'essentiel de ses caractéristiques d'isolation thermique même en cas de pénétration accidentelle de l'eau.

Le parement du vêtage constitué de plaquettes de terre cuite, jointoyées, après coup, forme un voile continu.

Concernant le vêtage, un joint souple est réalisé au droit de tous les points singuliers pouvant constituer des points durs et au droit des joints de fractionnement horizontaux tous les 3 niveaux dans la limite de 9 m et verticaux tous les 15 m au plus.

Ces dispositions doivent limiter les risques de fissurations éventuelles.

En conclusion, il apparaît que :

- La durabilité de la paroi support sera améliorée par l'application du système de vêtage VETAbric,
- La durabilité du parement extérieur, sans pouvoir être comparée à celle d'un parement de même nature, sur support en maçonnerie, est estimée satisfaisante ; l'entretien des joints permet d'en prolonger la durée bien au-delà de cette période.
- Le parement en plaquettes de terre cuite ne nécessite pas d'entretien en partie courante.

2.23 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

La fabrication des panneaux VETAbric fait l'objet d'un autocontrôle systématique régulièrement surveillé par le CSTB, permettant d'assurer une constance convenable de la qualité.

Le fabricant se prévalant du présent Avis Technique doit être en mesure de produire un certificat délivré par le CSTB, attestant que le produit est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence sur les éléments du logo , suivi du numéro identifiant l'usine et d'un numéro identifiant le produit.

2.24 Fourniture

La Société VETA France fournit aux entreprises de pose, les éléments de vêtage, les angles éventuels, les accessoires de fixation, les mortiers de jointoiement. Elle peut fournir également les panneaux isolants.

Tous les autres éléments, profils, encadrement de baie etc… peuvent être directement approvisionnés par le poseur en respectant les prescriptions du présent document.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de conception

Fixations sur béton et maçonnerie

Les fixations à la structure porteuse doivent être choisies compte tenu des conditions d'exposition au vent et de leur valeur de résistance de calcul à l'arrachement dans le support considéré.

Dans le cas de supports en béton plein de granulats courants ou maçonneries, la résistance à l'état limite ultime des chevilles sera calculée selon l'ATE ou ETE selon les ETAG 001, 014, 020 ou 029.

Dans le cas de supports dont les caractéristiques sont inconnues, la résistance à l'état limite ultime des chevilles sera vérifiée par une reconnaissance préalable, conformément au document « Détermination sur chantier de la résistance à l'état limite ultime d'une fixation mécanique de bardage rapporté » (*Cahier du CSTB* 1661-V2).

Pose sur béton et maçonnerie

Les défauts de planéité du support non isolé (désafleurement, balèvres, bosses et irrégularités diverses) ne doivent pas être supérieures à 5 mm sous la règle des 20 cm et à 1 cm sous la règle de 2 m. Cette planéité doit être prise en compte par les DPM.

2.32 Conditions d'emploi

Pour les supports neufs, un délai de séchage est nécessaire selon les conditions atmosphériques locales, au minimum 30 jours, pour les maçonneries d'éléments et 45 jours pour les supports en béton.

Dans le cas des locaux à forte et très forte hygrométrie (piscine notamment), l'emploi du système est limité aux parois support ayant une perméance à la vapeur inférieure à 0,015 g/m².h.mmHg, ce qui correspond à un mur en béton banché d'au moins 20 cm d'épaisseur.

2.33 Conception et mise en œuvre sur Constructions à Ossature Bois (COB)

La pose sur COB sera conforme au NF DTU 31.2 et au §10 du Dossier Technique.

Conformément au NF DTU 31.2, du fait de l'absence de lame d'air un ouvrage pare-vapeur de Sd ≥ 90 m sera disposé côté intérieur de la COB.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé VETAbric Vêtage dans le domaine d'emploi accepté est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 août 2022.

Pour le Groupe Spécialisé n°2.2
Le Président

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Cette 2ème révision intègre :

- La suppression du bardage rapporté qui fait l'objet d'un autre Avis Technique.
- la pose sur COB de hauteur 10 m maximum.
- la prise en compte des sollicitations sismiques.
- La mention de l'appréciation de laboratoire AL14-138 pour la pose sur ERP du 1er groupe
- Augmentation de l'épaisseur d'isolant de 180 à 220 mm.

Si nécessaire, le maitre d'œuvre et le maitre d'ouvrage doivent se procurer l'avis de laboratoire AL14-138 du CSTB auprès de VETA France.

Concernant la tenue au vent, les valeurs admissibles sous vent normal annoncées vis-à-vis des effets de la dépression tiennent compte d'un coefficient de sécurité pris égal à 5 sur la valeur de déboutonnage.

En pied de façade, les éléments de vêtage peuvent être positionnés à 50 mm du sol. Dans le cas de sol végétal, lorsque le procédé de vêtage est à moins de 150 mm du sol, les salissures paraissent inévitables.

Les éléments d'angle ne doivent pas être recoupés pour assurer une fixation correcte sur le mur support avec l'épaisseur de l'isolant.

Les chevilles utilisées doivent faire l'objet d'un ATE ou ETE selon les ETAG 020.

Cet Avis est assujetti à une certification de produit QB portant sur les éléments de vêtage VETAbric.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°2.2

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

A. Description

1. Description

Le système VETAbric est un système de vêtage sans lame d'air à base d'éléments préfabriqués, constitués de plaquettes de brique ou de terre cuite de petits formats serties dans un panneau mince rigide de mousse polyuréthane.

Les panneaux sont maintenus soit directement sur le support, soit avec interposition d'un isolant, par des fixations traversantes adéquates disposées dans les joints entre plaquettes.

Dans tous les cas, les têtes des fixations sont ensuite cachées par le mortier de jointoiement.

Les panneaux se mettent en œuvre en disposition horizontale et verticale.

2. Domaine d'emploi

- Mise en œuvre sur parois planes et verticales, neuves ou préexistantes en maçonnerie d'éléments enduits (conforme au NF DTU 20.1) ou en béton (conforme au DTU 23.1), situées en étage et en rez-de-chaussée.
- En plus des supports en béton ou en maçonnerie revêtue d'un enduit extérieur, s'ajoutent les supports revêtus :
  - Précédemment par un ancien système d'isolation avec enduit mince ou épais sur isolant.
  - Préalablement par un isolant de classement minimal I3 S1 O2 L2 E1.
- Pose possible sur Constructions à Ossature Bois (COB), conformes au NF DTU 31.2, est limitée à :

  Si le panneau extérieur de la paroi de COB est un panneau NF Extérieur CTB-X d'épaisseur 15 mm mini :
  - hauteur 10 m maximum (+ pointe de pignon) en zones de vent 1, 2 et 3 en situation a, b, c,
  - hauteur 6 m maximum (+ pointe de pignon) en zone de vent 4 et/ou en situation d,

  Si le panneau extérieur de la paroi de COB est un autre type de panneau prévu par le NF DTU 31.2 d'épaisseur 15 mm mini :
  - hauteur 6 m maximum (+ pointe de pignon),

  en respectant les prescriptions § 10 du Dossier Technique.
- Le système VETAbric vêtage permet d'obtenir une résistance admissible sous vent normal, selon les Règles NV 65 modifiées, de valeur :
  - 2160 Pa avec 9 fixations au m².
  - 2880 Pa avec 12 fixations au m².
- Le procédé de vêtage VETAbric peut être mis en œuvre sur paroi béton avec isolation complémentaire d'épaisseur 170 mm maximum ou sur paroi de COB avec isolation complémentaire d'épaisseur 80 mm maximum en zones de sismicité et bâtiments suivant le tableau ci-dessous (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 et ses modificatifs) :

Zones de sismicité	Classes de catégories d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
1	✳	✳	✳	✳
2	✳	✳	X❶	
3	✳	X❷	X	
4	✳	X❷	X	

✳	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté.
X	Pose autorisée sur parois planes et verticales en béton ou de COB, conformes au NF DTU 31.2, selon les dispositions décrites dans l'Annexe A.
❶	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les établissements scolaires à un seul niveau (appartenant à la catégorie d'importance III) remplissant les conditions du paragraphe 1.1[1] des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).
❷	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions du paragraphe 1.1[1] des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).
	Pose non autorisée

- Le procédé de vêtage VETAbric peut être mis en œuvre sur paroi béton avec isolation complémentaire d'épaisseur comprise entre 170 et 220 mm en zones de sismicité et bâtiments suivant le tableau ci-dessous (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 et ses modificatifs) :

Zones de sismicité	Classes de catégories d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
1	✳	✳	✳	✳
2	✳	✳	❶	
3	✳	❷		
4	✳	❷		

✳	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté,
❶	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les établissements scolaires à un seul niveau (appartenant à la catégorie d'importance III) remplissant les conditions du paragraphe 1.1[1] des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014),
❷	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions du paragraphe 1.1[1] des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).
	Pose non autorisée

Pour des hauteurs d'ouvrage ≤ 3,5 m, la pose en zones sismiques du procédé VETAbric Vêtage est autorisée sans disposition particulière, quelles que soient la catégorie d'importance du bâtiment et la zone de sismicité (cf. Guide ENS).

3. Composants

Le système VETAbric est un système complet comportant des panneaux de façade, des éléments d'angle, des fixations mécaniques, des profilés de départ, des profilés de finition, du mastic polyuréthane, du mortier de jointoiement.

[1] Le paragraphe 1.1 de la norme NF P06-014 décrit son domaine d'application

3.1 Elément de parement (*cf. fig. 1 à 3bis*)

Les panneaux de longueur comprise entre 900 et 1200mm, de largeur comprise entre 400 et 550mm, et d'épaisseur 25mm, sont composés d'un parement de plaquettes de terre cuite serties dans une plaque mince de polyuréthane.

Entre les plaquettes, apparaît un joint en creux à base de silice.

La profondeur de la cavité pour le jointoiement est d'environ 10 mm ± 2 mm.

La masse d'un panneau de façade est d'environ 12,5 kg suivant le parement.

Les panneaux comportent des feuillures, dans le sens horizontal pour le type PANBJQ, dans le sens horizontal et vertical pour le type PANBJD.

3.11 Parement

Les plaquettes de terre cuite sont non gélives et répondent à la norme NF P 13-307. Elles sont proposées dans différents formats, dont le plus utilisé est le 220 x 65 mm, l'épaisseur variant de 14 à 20mm. La liste des références, pourra être complétée sous réserve de présentation des justificatifs de non-gélivité des produits, suivant la norme NF P 13-307.

Les fournisseurs et références des plaquettes utilisées : cf. Annexe 1

3.12 Plaque de polyuréthane

La plaque est une mousse polyuréthane (référence VETAFRANCE N°1) expansée à l'eau dans un moule au format des éléments du vêtage. Au fond du moule sont disposées les plaquettes sur lesquelles la mousse est versée.

- Masse volumique : 200 kg/m^3
- Pourcentage de cellules fermées : > 90%
- Résistance en rupture :
  - en traction : > 0,2 MPa (selon EN 1607)
  - en compression : 1 MPa (selon NF EN 826)
- Variations dimensionnelles : 0,28% en épaisseur et 0,09% en longueur et largeur (selon EN 1604)
- Absorption d'eau : <1% (selon EN 12865)

3.13 Mortier de jointoiement

- Mortier de jointoiement spécial fabriqué par CERMIX ou BIALLAIS

3.2 Eléments spéciaux *(cf. fig. 5)*

Les éléments d'angle sont réalisés dans des panneaux plats conçus spécialement. Après découpage de ces derniers, les coupes sont assemblées généralement à 90° par collage (colle VETAFRANCE2). Une gamme complète permet de traiter les angles de façades, de baies ou tous les points singuliers. Des pièces peuvent également être effectuées sur mesure.

3.3 Isolant complémentaire pour configuration isolation extérieure

L'isolation rapportée sera constituée de panneaux d'isolant rigide d'épaisseur variant de 20 à 220 mm, certifié ACERMI de caractéristiques correspondants au classement ISOLE minimum : I3 S1 O2 L2 E1.

Dans le cas d'un isolant laine de roche, il faut que les caractéristiques suivantes soient respectées :

- Résistance à la compression : écrasement de 10 % sous contrainte de 14 kPa selon la norme NF EN 13162,
- TR7.5,
- Produit non hydrophile WS,
- PL5 de 300,
- Masse volumique de 90 kg/m^3 minimum.

3.4 Profilés d'habillage complémentaires

Profilés pliés en tôle d'aluminium naturelle ou anodisée en épaisseur 10/10ème, 15/10ème, ou 20/10ème mm ou en acier galvanisé prélaqué, approvisionnés dans le marché diffus ou façonnés à la demande sur chantier.

3.5 Organes de fixation

3.51 Organes de fixation du système (*cf. fig. 10*) sur béton et maçonnerie

Les fixations fournies avec le système VETAbric sont fabriquées par les Sociétés EJOT ou ETANCO.

Il s'agit de vis en acier zingué ou inoxydable avec tête fraisée et empreinte TORX, associées à des chevilles nylon à collerette conique.

- Diamètre de la cheville : 8mm/10mm suivant épaisseur de l'isolant et calcul de flèche
- Diamètre de la vis : 5,50/7,50 mm
- Longueurs : de 80 à 300mm

Les chevilles plastiques SDF-S ou MARCOVIS MP sont utilisées pour des supports pleins. La profondeur d'ancrage à respecter est définie dans l'ATE du fabricant.

Les chevilles plastiques SDF-S UB ou MARCOVIS TUP4 sont utilisées pour des supports creux. La profondeur d'ancrage à respecter est définie dans l'ATE du fabricant.

Les chevilles SDF-S UB sont également utilisées pour des supports en béton cellulaire. La profondeur d'ancrage à respecter est définie dans l'ATE du fabricant.

La résistance caractéristique de déboutonnage des fixations dans un élément VETAbric est de 120 daN minimum d'où une résistance admissible de déboutonnage de 24 daN, après application d'un coefficient de sécurité de 5.

3.52 Organes de fixation du système sur COB

Pour la pose sur COB, les fixations utilisées sont des vis à bois de diamètre 6 mm et dont les têtes ont pour diamètre minimum 11 mm. La longueur de ces fixations peut varier de 50 mm à 240 mm. Leur valeur de résistance à l'arrachement P_K, déterminée selon la norme NF P 30-310 est d'au moins 120 daN, pour un ancrage de 15 mm minimum.

4. Fabrication

Les éléments VETAbric sont fabriqués dans l'usine de la Société VETA FRANCE, Zone TECHNOPARC FUTURA 62400 BETHUNE.

La fabrication des panneaux plats est effectuée sur chaîne automatique composée des postes suivants :

- Mise en place des plaquettes de terre cuite dans un moule, face parement contre le fond du moule, l'appareillage étant déterminé par une grille disposée au fond du moule.
- Mise en place du sable calibré avec doseur entre les plaquettes.
- Chauffage du moule garni de plaquettes, à une température de 35°C.
- Epandage du polyuréthane liquide réalisé à l'aide d'une pompe doseuse et d'un bras manipulateur, fermeture ensuite du moule.
- Mise en station d'attente du moule pendant temps prédéterminé, pour polymérisation du polyuréthane.
- Démoulage du panneau préfabriqué et nettoyage du moule libéré.
- Conditionnement sur palettes et stockage.

La fabrication des pièces d'angles est réalisée en atelier spécifique.

- Découpage des panneaux plats sur table de sciage semi-automatique suivant angle standard de 45° et 90°. La fabrication d'angle avec ouverture spécifique est également possible.
- Assemblage par collage avec colle polyuréthane, sur table spéciale de maintien.
- Ponçage de finition
- Conditionnement sur palettes et stockage.

5. Organisation des contrôles

5.1 Sur matières premières

5.11 Plaquettes de terre cuite

- Contrôle d'aspect et dimensions effectués à réception de marchandise.
- Tests de gélivité selon norme NF EN ISO 10545-12 effectués par les fabricants.

5.12 Polyuréthane

- Contrôle des approvisionnements des composants, avec certificat de conformité de notre fabricant,
- Contrôle du stockage (température ambiante du local de stockage).

5.13 Sable

- Contrôle régulier de l'humidité résiduelle < 1%.

5.2 En cours de fabrication

- Vérification des dosages du mélange polyuréthane (rapport des composants),
- Contrôle réguliers des divers paramètres affichés par l'automate gérant la ligne de production : vitesse, débits, pressions, températures, humidité ambiante, masse volumique et expansion du polyuréthane….

5.3 Sur produits finis

- Vérification visuelle de l'aspect esthétique du panneau en sortie de fabrication.
- Vérification de l'emboitement correct des panneaux par prélèvement aléatoire en sortie de fabrication.
- Vérification de planéité du panneau (1 fois/jour/moule) : tolérance de 3 mm sur la diagonale du panneau
- Vérification de la longueur (1 fois/jour) : tolérance 1 mm

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

- Vérification de la largeur (1 fois/jour) : tolérance 1 mm
- Vérification de l'épaisseur totale (1fois/jour) : 25,5 mm
- tolérance 1 mm
- Vérification épaisseur de polyuréthane derrière la plaquette (1 fois/jour/moule) : ≥ 7mm
- Vérification masse volumique de polyuréthane (1fois/jour) > 200 kg/m^3
- Vérification résistance à l'arrachement des plaquettes selon procédure interne (2 fois/semaine) :

  Valeur certifiée : ≥ 0,2 MPa
- Vérification compression dans les joints (sable) simulant la pression exercée par la fixation selon procédure interne (2 fois/semaine) :

  Valeur certifiée : ≥ 120 daN

6. Identification

Les panneaux VETAbric bénéficiant d'un certificat sont identifiables par un marquage conforme aux « Exigences particulières de la Certification des bardages rapportés, vêtures et vêtages, et des habillages de sous-toiture » et comprenant notamment :

Sur le produit

- Le logo ,
- Le numéro du certificat,
- Le repère d'identification du lot de la fabrication

Sur les palettes

- Le logo ,
- Le numéro du certificat,
- Le nom du fabricant,
- L'appellation commerciale du produit,
- Le numéro de l'Avis Technique.

7. Fourniture

La Société VETA France fournit aux entreprises de pose, les éléments de vêtage, les angles éventuels, les accessoires de fixation, les mortiers de jointoiement. Elle peut fournir également les panneaux isolants.

Tous les autres éléments peuvent être directement approvisionnés par le poseur en respectant les prescriptions du présent document.

La Société VETA France n'effectue pas la pose elle-même. La mise en œuvre est effectuée par des entreprises spécialisées auxquelles la Société VETA France apporte à leur demande, son assistance technique, tant au niveau de l'étude d'un projet qu'au stade de l'exécution d'un chantier.

8. Mise en œuvre de l'isolation thermique

L'isolant complémentaire, certifié ACERMI, est mis en œuvre conformément aux prescriptions des « Règles générales de conception et de mise en œuvre de l'ossature bois et de l'isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique » (*Cahier du CSTB* 3316-V2).

9. Mise en œuvre des panneaux Vetabric (*cf. fig. 11 à 23*)

9.1 Principes généraux de pose

Les éléments sont posés horizontalement ou verticalement Le système de recouvrement par feuillure (*cf. fig. 4*), apparaissant sur les panneaux de façade et sur les angles de façade, doit être disposé dans le bon sens à savoir partie « mâle » en haut et partie « femelle » en bas.

La mise en œuvre (*cf. fig. 6 et 7*) s'effectue par rangées horizontales en partant du bas vers le haut, le sens de pose étant indifférent. L'appareillage des panneaux entre rangées, s'effectue, soit avec des jonctions (emboitements) filantes, soit avec des jonctions décalées.

Le perçage du vêtage et du support est réalisé en une seule opération (sans percussion à travers le panneau), à l'aide d'un perforateur muni d'un foret, si possible au carbure de tungstène.

Les fixations à utiliser sont celles fournies par la société VETAFRANCE et conformes à la description qui est donnée au paragraphe 3.51. Elles sont disposées dans les joints entre plaquettes suivant une quantité minimale de 4 fixations par élément standard de façade, soit environ 9 fixations par m². Des indications de perçage existent dans les joints pour aider le poseur (*cf. fig. 3 et 3bis*). Lors de mise en œuvre de coupes de panneaux ou d'éléments d'angles, les indications de perçage n'apparaissent pas ou sont mal disposés, il est donc conseillé de répartir de la meilleure façon possible les fixations pour que chaque panneau soit appliqué parfaitement sur le support.

Les coupes de panneaux peuvent être réalisées sur chantier à l'aide d'une meuleuse équipée d'un disque diamanté.

Les éléments d'angle doivent être dimensionnés pour assurer une fixation correcte sur le mur support en fonction de l'épaisseur de l'isolant.

Le jointoiement final s'effectue après la pose des panneaux, avec les mortiers spéciaux fabriqués par CERMIX(F) ou BIALLAIS. Pour le gâchage des mortiers, se référer aux indications techniques notées sur les sacs ou aux fiches techniques.

9.2 Pose sur isolation rapportée

La mise en œuvre débute par la pose du profilé de départ, à 50 mm minimum du sol (*cf. fig. 11*). La largeur de ce profilé dépend de l'épaisseur de l'isolant à mettre en œuvre. Les plaques d'isolant, décrites au paragraphe 3.3, sont ensuite mises en place sur les façades, conformément au *Cahier du CSTB* 3316-V2. Les éléments de vêtage sont ensuite disposés comme expliqué ci-dessus.

En chantier, il peut arriver occasionnellement, sur des supports très durs que, lors du vissage, les vis cassent ou ne soient pas correctement positionnées, n'assurant pas ainsi le serrage nécessaire du panneau. Il faut donc ajouter une fixation puis couper le plus court possible la cheville et la vis défectueuse et y injecter un mastic polyuréthane pour parfaire l'étanchéité.

9.3 Points singuliers

Les figures 8 et 9 présentent le traitement des angles de façades et des angles de baies par des pièces d'angle VETAbric.

Les figures 12 à 23 apportent quelques exemples de solutions pour le traitement d'autres points singuliers pour la pose en vêtage.

Joints de désolidarisation

Le blocage du vêtage sur des points durs (mur, appuis de baies….) doit être proscrit. Les jonctions seront traitées avec des joints souples (élastomère de 1ère catégorie).

Entre différents types de parement, les liaisons seront traitées par joint souple seul ou avec ajout d'un profil aluminium de recouvrement (*cf. fig. 24 à 26*).

Joints de fractionnement (*cf. fig. 22 et 27*)

Des joints de fractionnement doivent être prévus pour limiter les surfaces trop grandes sur les façades :

- Dans le sens vertical, un joint composé généralement d'un Compriband et d'un joint élastomère (ou joint métallique) sera positionné tous les 15 m maximum.
- Dans le sens horizontal, un joint sera positionné tous les 3 étages dans la limite de 9 m.

10. Pose sur Construction Ossature Bois (COB) (*cf. fig. 28*)

La paroi de COB doit être conforme au NF DTU 31.2.

La pose du système VETAbric pourra s'effectuer directement sur les panneaux extérieurs avec isolation complémentaire d'épaisseur 80 mm maxi ou sans isolant rapporté. Les panneaux extérieurs bois devront être soit des panneaux NF Extérieur CTB-X d'épaisseur 15 mm mini, soit d'autres types de panneaux prévus par le NF DTU 31.2 d'épaisseur 15 mm mini suivant l'emploi visé (cf §2)..

La mise en œuvre débute par la pose du profilé de départ aluminium, à 200 mm minimum du sol. La largeur de ce profilé dépend de l'épaisseur de l'isolant à mettre en œuvre. Les plaques d'isolant, décrites au paragraphe 3.3, sont ensuite positionnées sur le profil de départ et fixées tous les 600 mm maxi conformément au NF DTU 31.2.

Après la pose de l'isolant, un pare-pluie conforme au NF DTU 31.2 doit être mis en œuvre sur l'isolant en tant que protection provisoire en attendant la mise en œuvre des panneaux VETAbric.

Les panneaux VETAbric seront ensuite fixés sur les panneaux extérieurs par des vis à bois type VBU-ZBJ-Ø6 de longueur ajustée en fonction de l'épaisseur totale à serrer, avec des douilles de protection en polyamide de Ø8 à 12 mm. La valeur Pk de la fixation pour un ancrage de 15 mm devra être au moins de 170 daN.

Un ouvrage pare-vapeur de Sd ≥ 90m sera disposé côté intérieur de la COB.

11. Entretien et réparation

11.1 Nettoyage

Les panneaux de vêtage ne nécessitent pas théoriquement d'entretien. Ils peuvent être toutefois nettoyés à l'eau ou éventuellement avec un détergent approprié.

11.2 Réparation

Le remplacement de panneaux accidentés est possible. Il faut pour cela découper la partie à remplacer, retirer le cas échéant l'isolant rapporté si celui-ci a été endommagé, recréer les emboitements à l'aide d'outils adéquats (meuleuse,...), positionner un nouveau panneau isolant en veillant à l'étanchéité de l'ensemble, positionner les nouveaux éléments de vêtage et refaire le jointoiement.

B. Résultats expérimentaux

Plaquettes de terre cuite

Tests de gélivité et absorption d'eau effectués par les Sociétés WIENERBERGER, FELDHAUS, RAIRIES MONTRIEUX et NELISSEN.

Vêtage VETAbric

- Résistance aux chocs extérieurs :
  - Classement Q4 en parois difficilement remplaçables - Rapport d'essais CSTB n°CLC 12-26041421 du 23 novembre 2012.
- Résistance à la charge due au vent : Rapport d'essais CSTB n°CLC 09-26018179 du 29 avril 2009.
- PV de réaction au feu : Rapports d'essais LNE n° P158946-DE/1 du 5 aout 2016.
- Conductivité de la mousse polyuréthane constituant le panneau et résistance thermique de celui-ci : rapport d'essai CREPIM n°768/01/310.
- Résistance au déboutonnage : Rapport d'essai CREPIM n°768/01/310A
- Détermination de la chaleur de combustion : Rapport d'essai CREPIM n°768/02/188.
- Calcul des ponts thermiques ponctuels dus aux fixations : Rapport CSTB 09-065.
- Comportement hygrométrique : Rapport d'essais CSTB n° EMC 09-105 du 7 juillet 2009.
- Essai LEPIR2 : Rapport d'essai CSTB n°ER-557-130047-557-N6A du 05/05/2014.
- Essai de chargement selon §5.4.2.3 de l'ETAG 017 : rapport n° FaCeT 16-26065383 du CSTB
- Essai sismique: Rapport du CSTB n° MRF 1626061729 du 12/04/2016.

C. Références

C1. Données Environnementales[2]

Le procédé Vetabric Vêtage ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

La production des panneaux VETAbric utilisés en revêtement de façade a débuté en mars 2008. Depuis cette date, la surface totale posée est d'environ 237 000 m², dont 203 000 m² en vêtage sur isolant sur support maçonné, 6000m² en vêtage simple sur béton cellulaire, et 2150 m² en vêtage sur isolant sur COB.

Depuis 2012, la surface posée en France est d'environ 113 000 m², dont 111 000 m² en vêtage sur isolant sur support maçonné, 1000 m² en vêtage simple sur béton cellulaire, et 1000 m² en vêtage sur isolant sur COB.

[2] Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

Tableau et figures du Dossier Technique

Tableau 1 - Fournisseurs et références de plaquettes

FOURNISSEURS	GAMMES	REFERENCES	ASPECTS/COLORIS
WIENERBERGER	MECANIQUE	Jonquille	Lisse / Nuancée ivoire
		Coquelicot	Lisse / Nuancée rouge-orangée
		Baccarat	Lisse / Nuancée rouge soutenu
		Camélia	Sablée / Nuancée rouge-orangée
		Châtaignier	Sablée / Nuancée brun
		Plessis	Structurée Sablée Epelurée / Nuancée jaune
		Saumur	Structurée Sablée / Nuancée jaune
		Chinon	Structurée Sablée Epelurée / Nuancée rouge
		Villandry	Structurée Sablée Epelurée / Rouge nuancée jaune
		Chambord	Structurée Sablée Epelurée / Rose nuancée marron
		Chenonceau	Structurée Sablée Epelurée / Rouge nuancée marron
		Vendôme	Structurée Sablée Epelurée / Rouge nuancée marron-noir
		Chantilly	Structurée Sablée Epelurée / Rouge nuancée jaune-marron-noir
		Fermette	Structurée Sablée Martelée/ Rose nuancée marron
		RNS	Structurée Sablée Nervurée / Nuancée rouge
	MOULEE MAIN	Agora gris titane	Moulée main / Bleu-gris légèrement nuancé brun
		Pagus gris	Moulée main / Gris légèrement nuancé noir
		Vieux rieme	Moulée main / Rouge fortement nuancé gris brun
		Forum rojo	Moulée main / Rouge foncé légèrement nuancé
		Opus	Moulée main / Rouge fortement nuancée jaune brun
		Nero zwart	Moulée main / Noir Légèrement nuancée brun
		Pleine de Warneton	Moulée main / Rouge fortement nuancée noir marron
FELDHAUS	LISO	Perla Liso	Lisse / Nuancée blanc crème
		Amari Viva Liso	Lisse / Nuancée jaune
		Terracotta Liso	Lisse / Nuancée saumon
		Carmesi Liso	Lisse / Nuancée rouge foncé
		Geo Liso	Lisse / Nuancée brun
		Argo Liso	Lisse / Nuancée gris
		Anthracit Liso	Lisse / Nuancée noir
	SENSO	Perla Senso	Nervurée / Nuancée blanc crème
		Carmesi Senso	Nervurée / Nuancée rouge foncé
		Argo Senso	Nervurée / Nuancée gris
		Anthracit Senso	Nervurée / Nuancée noir
	VASCU	Vascu vulcano	Structurée nervurée / Nuancée noir
		Vascu Geo	Structurée nervurée / Nuancée brun
	SINTRA	Sintra Perla	Structurée sablée / Nuancée blanc crème
		Sintra Argo	Structurée sablée / Nuancée gris
NELISSEN	MOULE MAIN	Fleur de cerisier	Moulée main / Jaune sable
		Fleur de bruyère	Moulée main / Orangée
		Rouge antique	Moulée main / Rouge foncée
		Veneto	Moulée main / Rouge noir
		Gibraltar	Moulée main / Gris clair
		Cap Gris Nez	Moulée main / Nuancée gris argenté à gris souris
		Noir Manganèse	Moulée main / Brun noir
		Vieux Gothique	Moulée main / Rouge foncé nuancé avec des résidus blanc noir
		Ferro	Moulée main / Gris foncé
RAIRIES	MECANIQUE	MontLouis	Lisse / Orange très nuancé
		Antares	Lisse / Jaune très nuancé
		Havane	Lisse / Brun très nuancé
		MontValoir	Lisse / Rouge très nuancé
		Lumière	Lisse / Blanc très nuancé
		Titane	Lisse / Gris foncé très nuancé
		Silver	Lisse / Gris très nuancé
	EMAILLE	Emaillée blanc	Lisse / Emaillé blanc
		Emaillée noir	Lisse / Emaillé noir
		Emaillée divers	Lisse / Emaillé vert-jaune-rouge-bleu
RÖBEN	MECANIQUE	Sorrento	Lisse / Orangé
		Westerwald	Lisse / Rouge
		Filsum	Lisse / Volcan nuancé
		Oslo	Lisse / Blanc perle
		Faro	Lisse / Gris nuancé

Sommaire des figures

Figure 1 – Panneau VETAbric Type PANBJQ (Joints décalés), format plaquettes65x220mm 11
Figure 2 – Panneau VETAbric Type PANBJD (Joints droits), format plaquettes65x220mm 11
Figure 3 – Disposition des préforages sur panneau PANBJQ, format plaquettes 65x220mm 12
Figure 3bis - Disposition des préforages sur panneau PANBJD, format plaquettes 65x220mm 12
Figure 4 – Jonction horizontale des panneaux 13
Figure 5 – Quelques éléments d'angle 13
Figure 6 – Principe de montage VETAbric en vêtage simple sur béton ou maçonnerie 14
Figure 7 – Principe de montage VETAbric (vêtage sur isolant rapporté) sur béton ou maçonnerie 15
Figure 8 – Principe de montage avec angles de façade VETAbric 16
Figure 9 – Principe de montage avec angles de finition VETAbric en tableaux et linteaux 16
Figure 10 –Fixations des panneaux VETAbric 17
Figure 11 – Profilé départ Alu (vêtage sur isolant rapporté) 18
Figure 12 – Angle sortant avec profil Alu (vêtage sur isolant rapporté) 18
Figure 13 – Arrêts latéraux (vêtage sur isolant rapporté) avec profil Alu 19
Figure 14 – Appui de fenêtre traité avec profil Alu (vêtage sur isolant rapporté) 19
Figure 15 – Encadrement de baie avec profil Alu (vêtage sur isolant rapporté) 20
Figure 16 – Habillage en tableau avec angles VETAbric (vêtage sur isolant rapporté) 20
Figure 17 – Habillage en linteau avec angles VETAbric (vêtage sur isolant rapporté) 21
Figure 18 – Angle sortant avec angles VETAbric (vêtage sur isolant rapporté) 21
Figure 19 – Angle rentrant (vêtage sur isolant rapporté) 22
Figure 20 – Raccordement avec toiture par profil Alu (vêtage sur isolant rapporté) 22
Figure 21 - Acrotère avec couvertine Alu (vêtage sur isolant rapporté) 23
Figure 22 – Joint de fractionnement (horizontal ou vertical) (Vêtage sur isolant rapporté) 23
Figure 23 - Joint de dilatation (vêtage sur isolant rapporté) 24
Figure 24 – Liaison panneaux VETAbric avec briques de fournisseurs différents Principe de joints souples 24
Figure 25 – Liaison panneaux VETAbric avec briques de fournisseurs différents Principe par profil Alu 25
Figure 26 – Liaison panneaux VETAbric avec systèmes ITE ou vêtures diverses 25
Figure 27 – Joints de fractionnements (horizontal et vertical) 26
Figure 28 – Pose sur COB (coupe verticale) 26

Figure de l'Annexe A - Pose en zones sismiques

Figure A1 – Joint de dilatation compris entre 12 et 15 cm 28

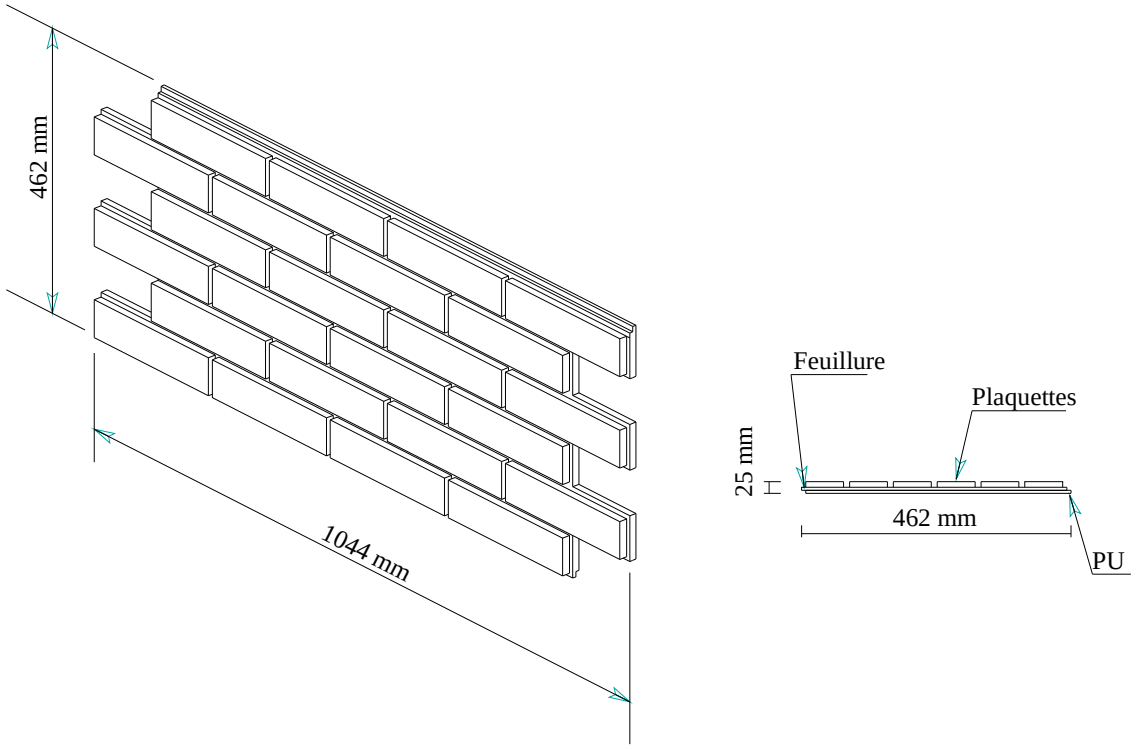

Figure 1 – Panneau VETAbric Type PANBJQ (Joints décalés), format plaquettes 65x220 mm

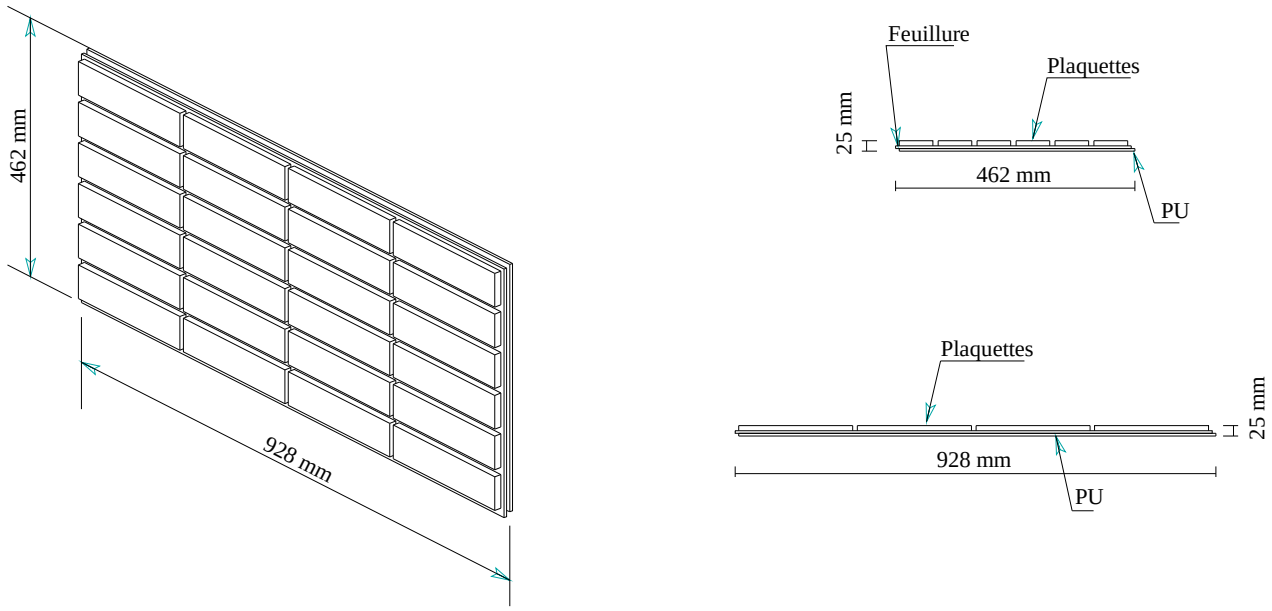

Figure 2 – Panneau VETAbric Type PANBJD (Joints droits), format plaquettes 65x220 mm

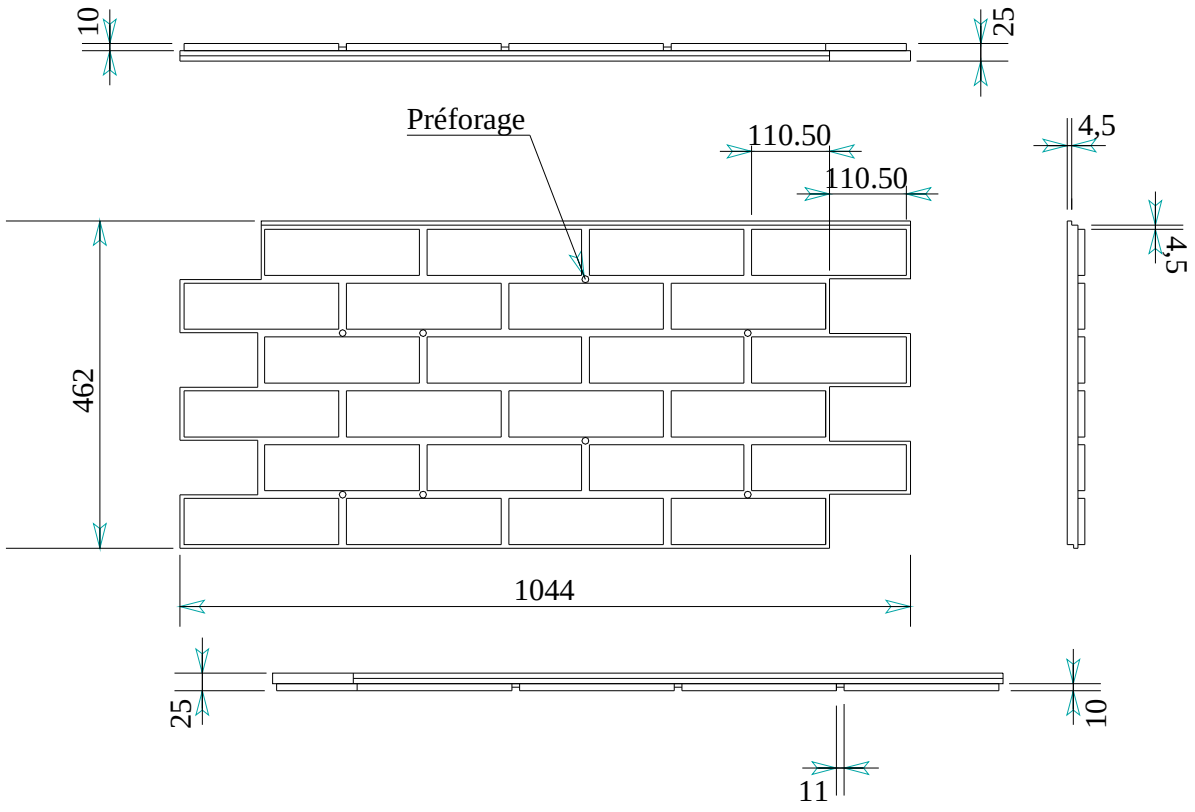

Figure 3 – Disposition des préforages sur panneau PANBJQ, format plaquettes 65x220 mm

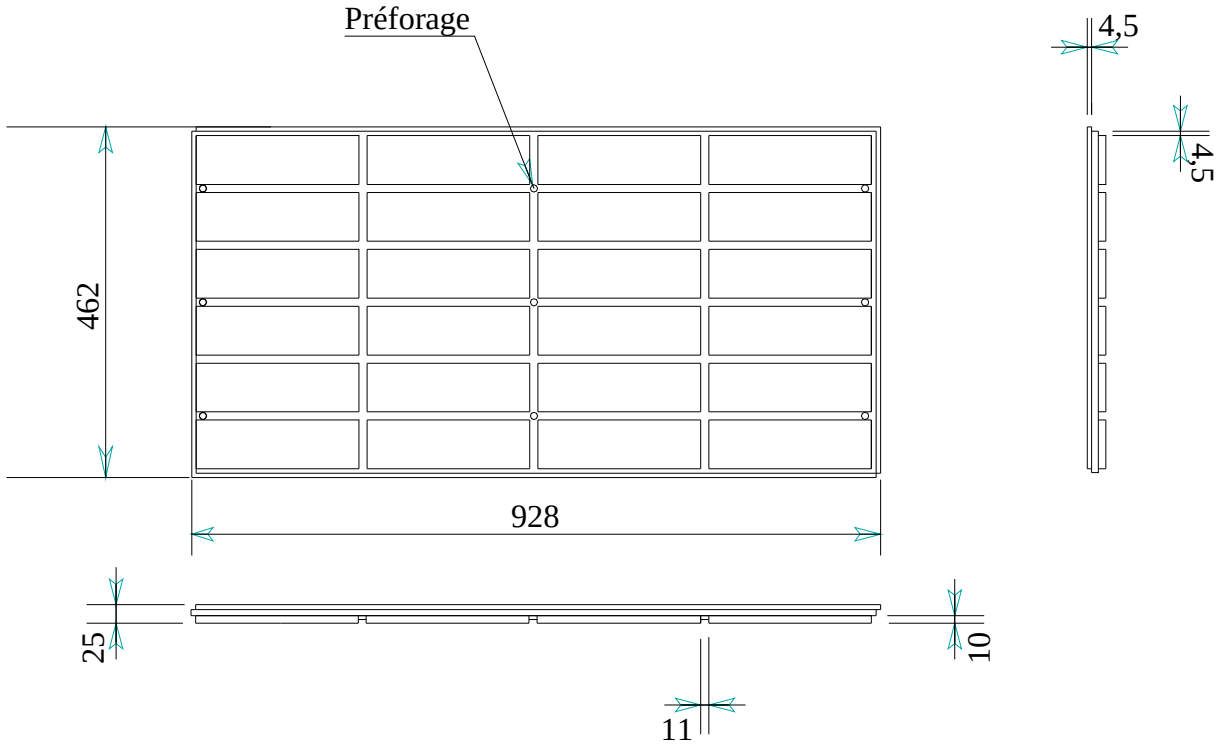

Figure 3bis - Disposition des préforages sur panneau PANBJD, format plaquettes 65x220 mm

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

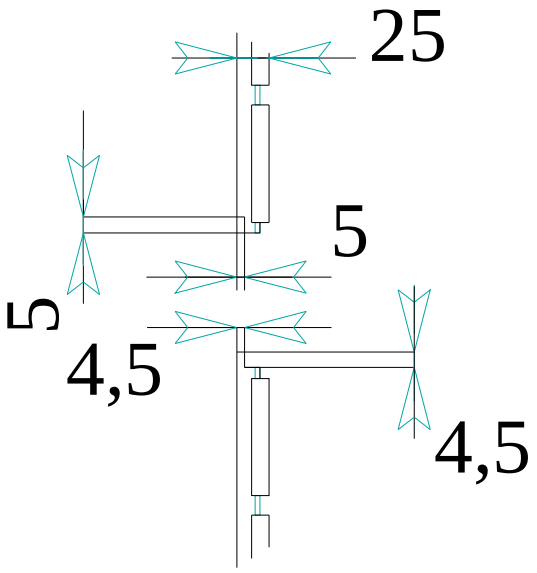

Figure 4 – Jonction horizontale des panneaux

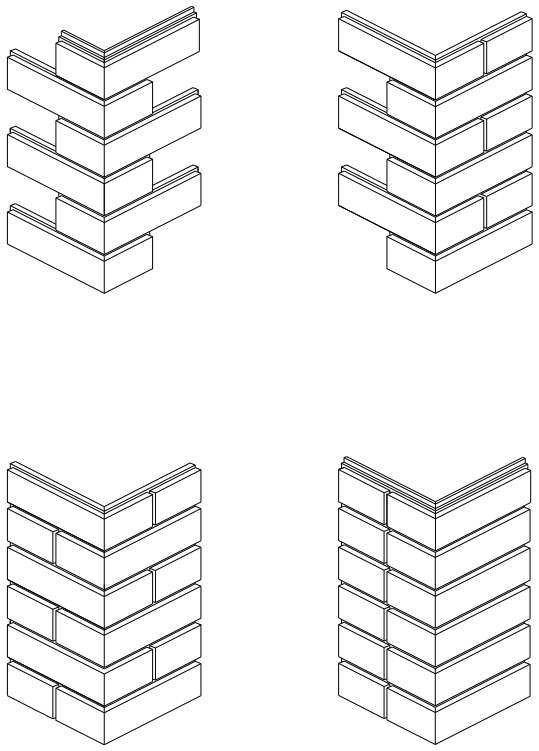

Figure 5 – Quelques éléments d'angle

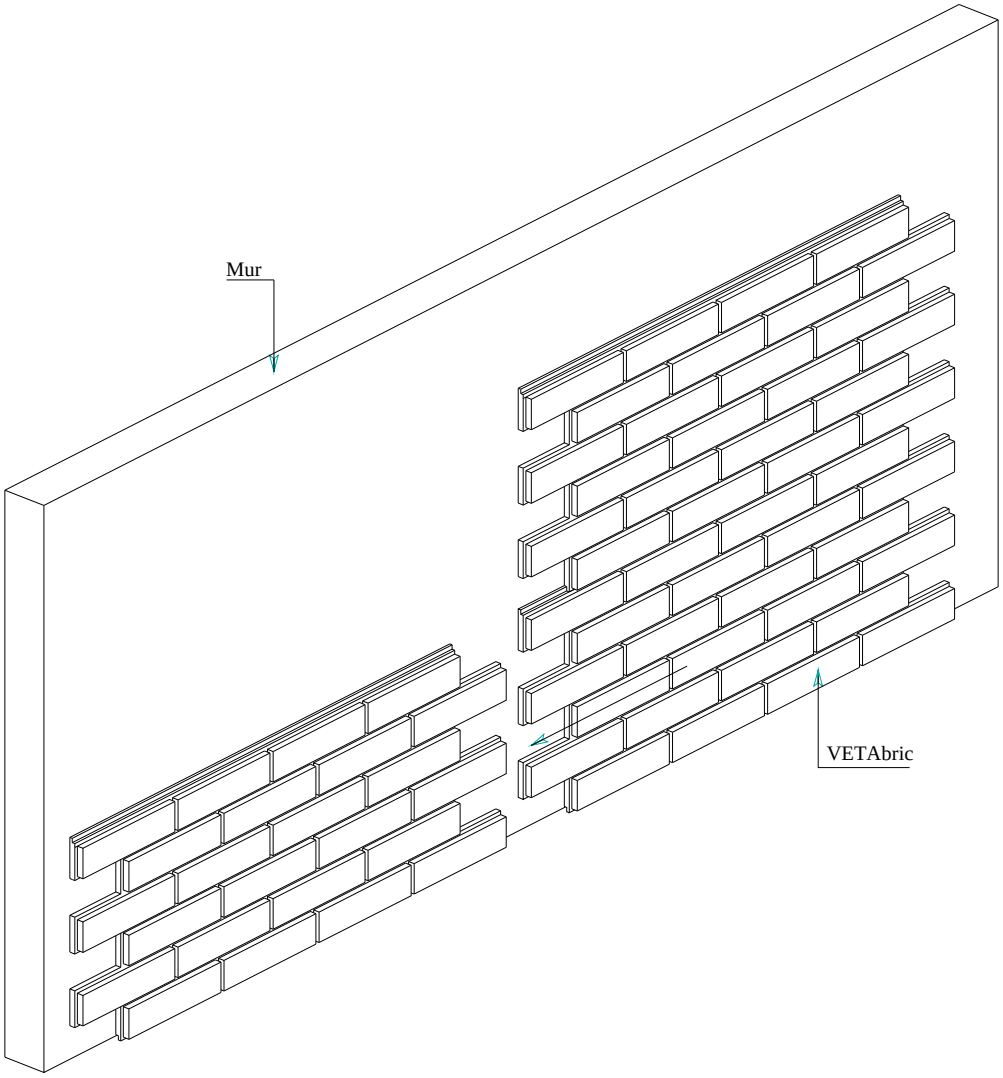

Figure 6 – Principe de montage VETAbric en vêtage simple sur béton ou maçonnerie

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

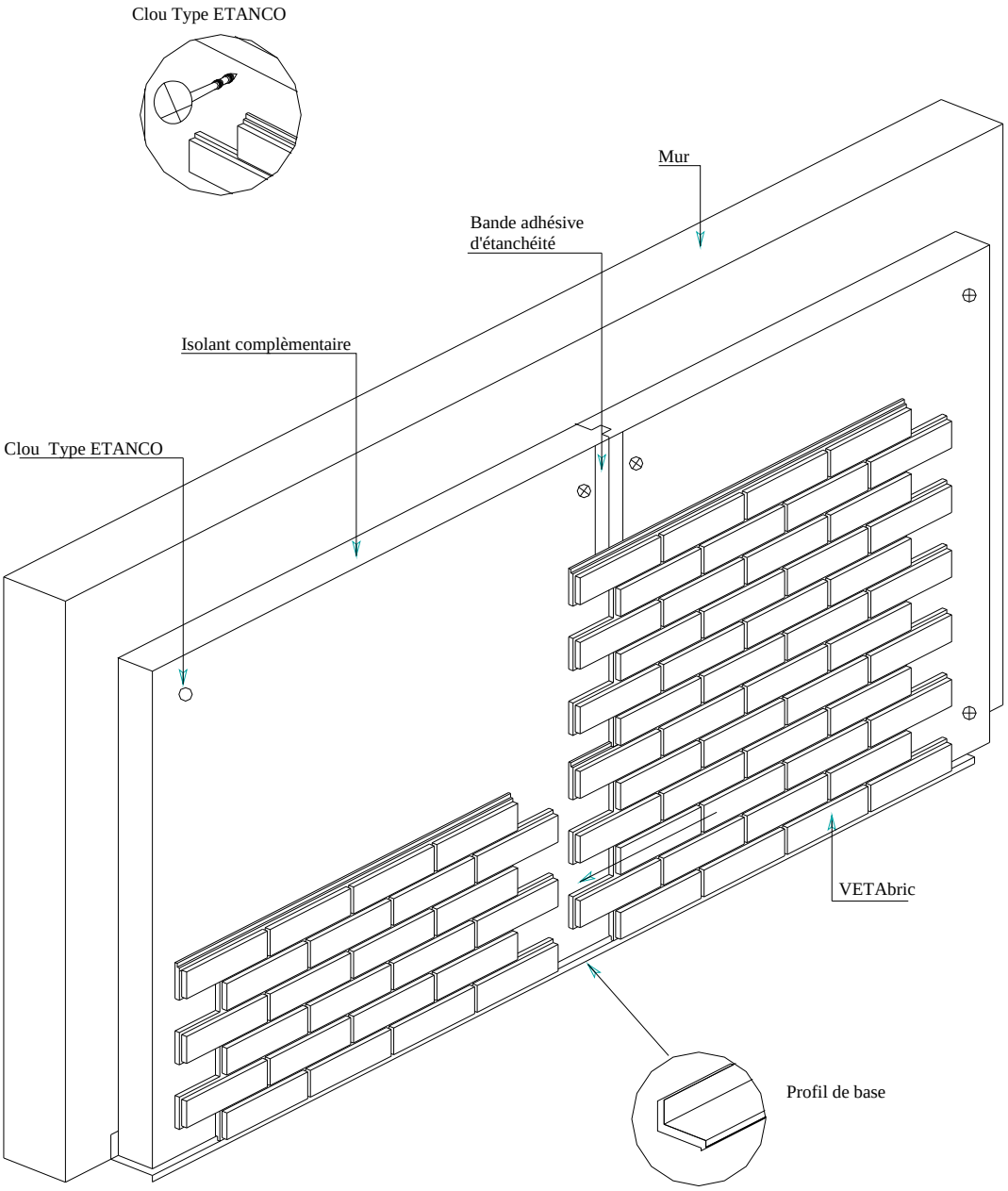

Figure 7 – Principe de montage VETAbric (vêtage sur isolant rapporté) sur béton ou maçonnerie

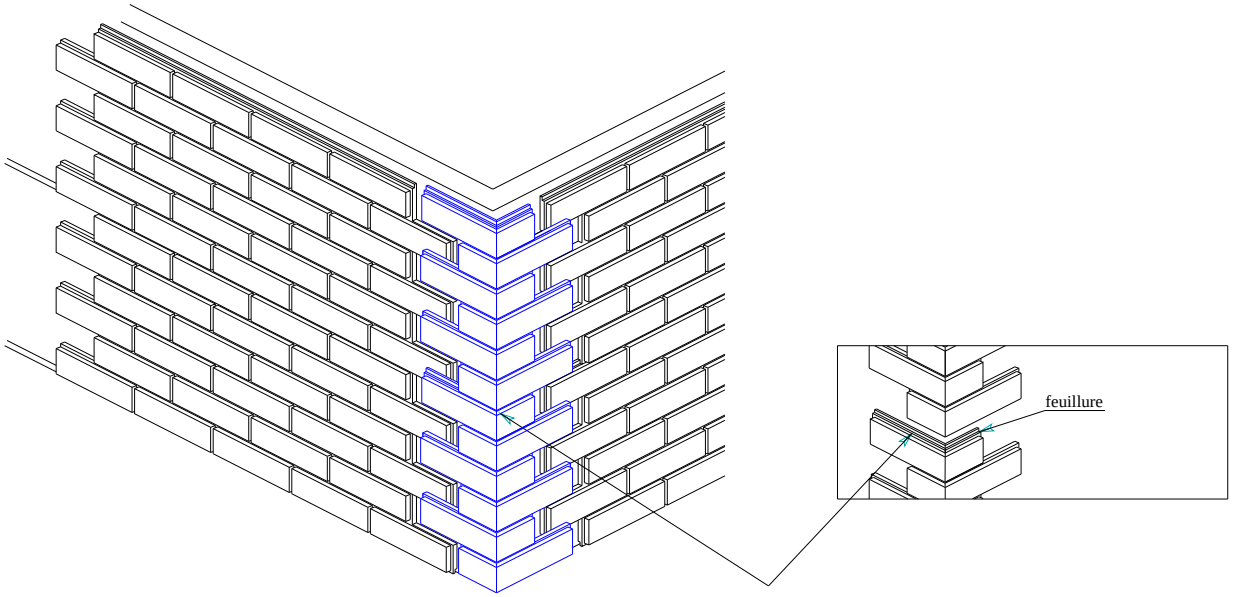

Figure 8 – Principe de montage avec angles de façade VETAbric

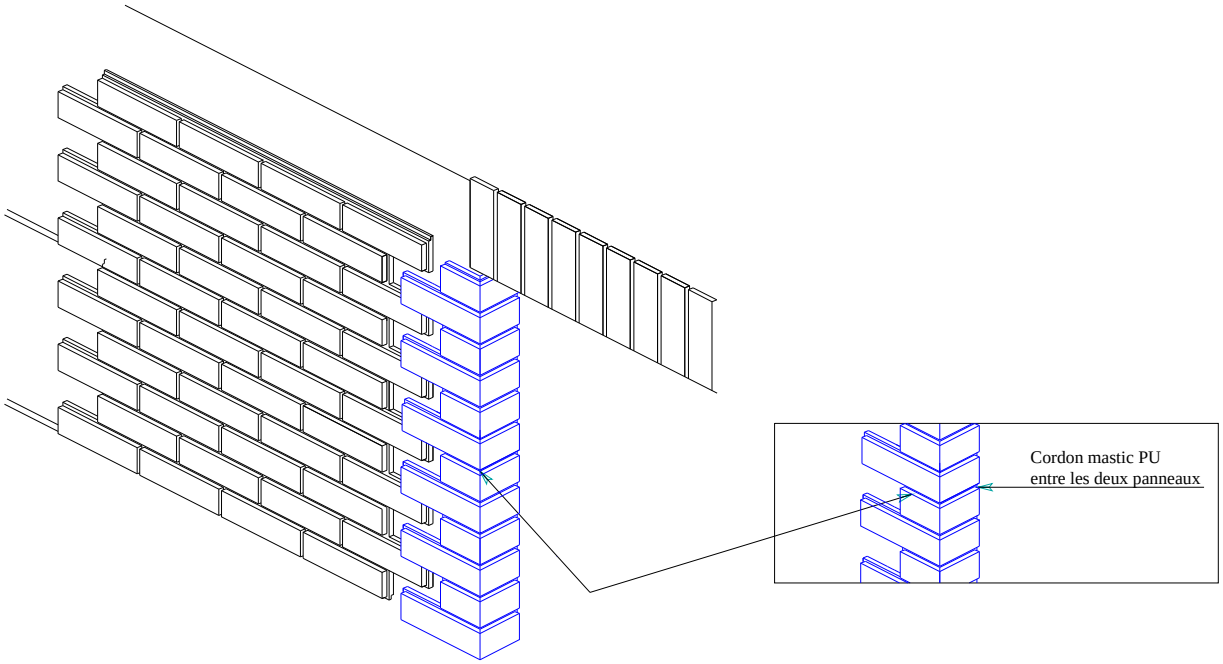

Figure 9 – Principe de montage avec angles de finition VETAbric en tableaux et linteaux

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

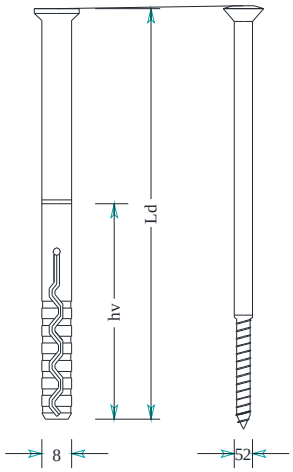

SUPPORTS PLEINS : SDF-S8

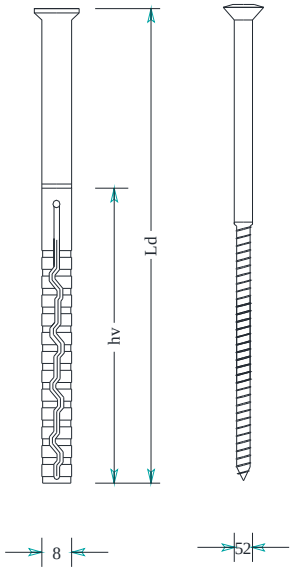

SUPPORTS CREUX : SDF-S PLUS 8UB

SUPPORTS BOIS et COB : VBU - ZBJ Ø6

RONDELLE POLYAMIDE A CUVETTE

Figure 10 –Fixations des panneaux VETAbric

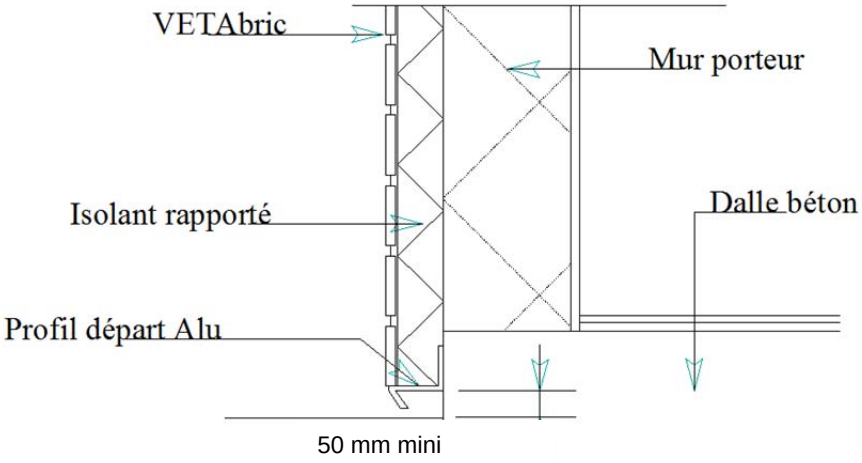

Figure 11 – Profilé départ Alu (vêtage sur isolant rapporté)

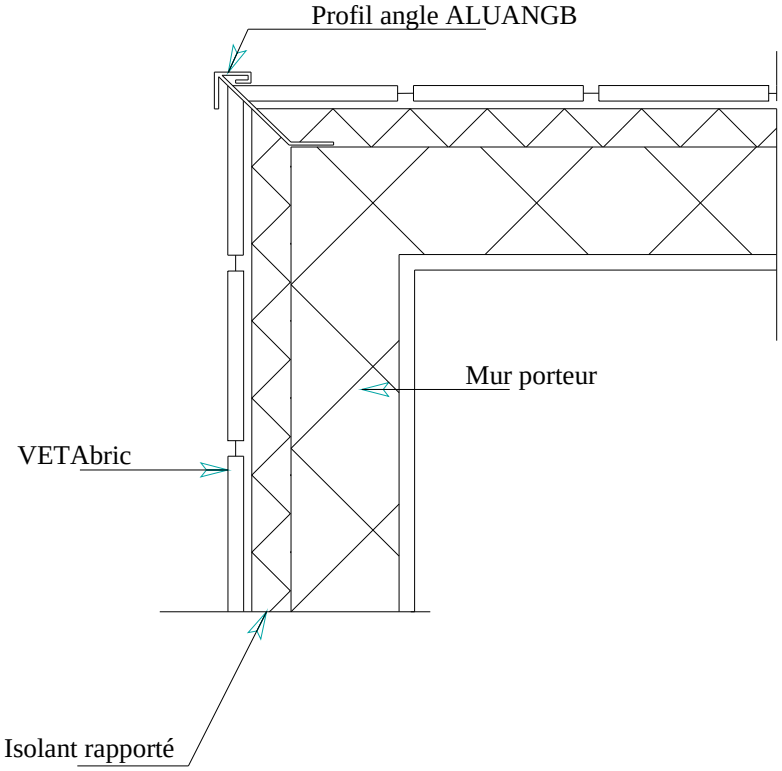

Figure 12 – Angle sortant avec profil Alu (vêtage sur isolant rapporté)

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

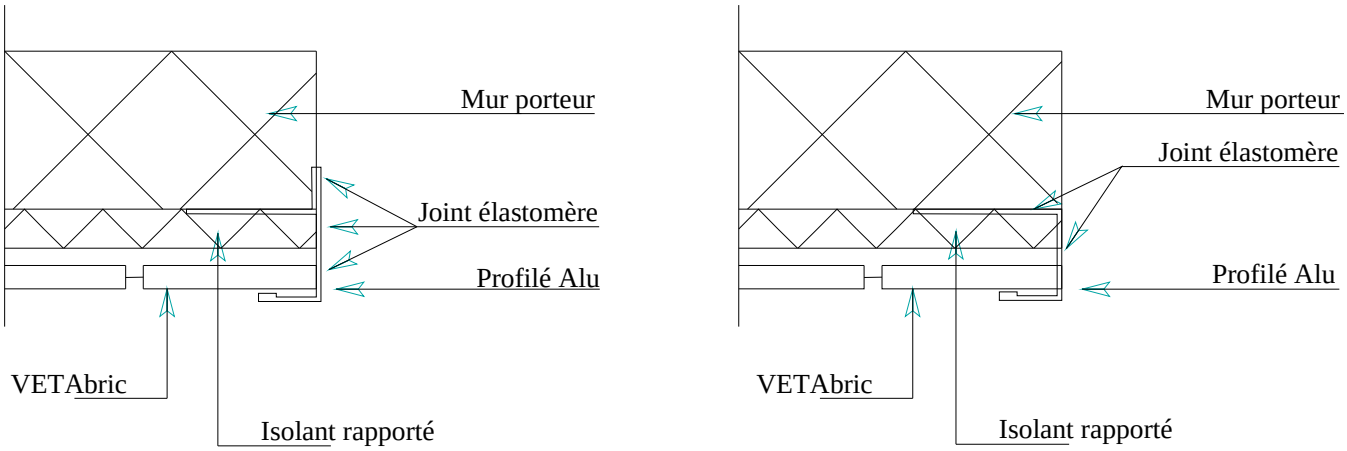

Figure 13 – Arrêts latéraux (vêtage sur isolant rapporté) avec profil Alu

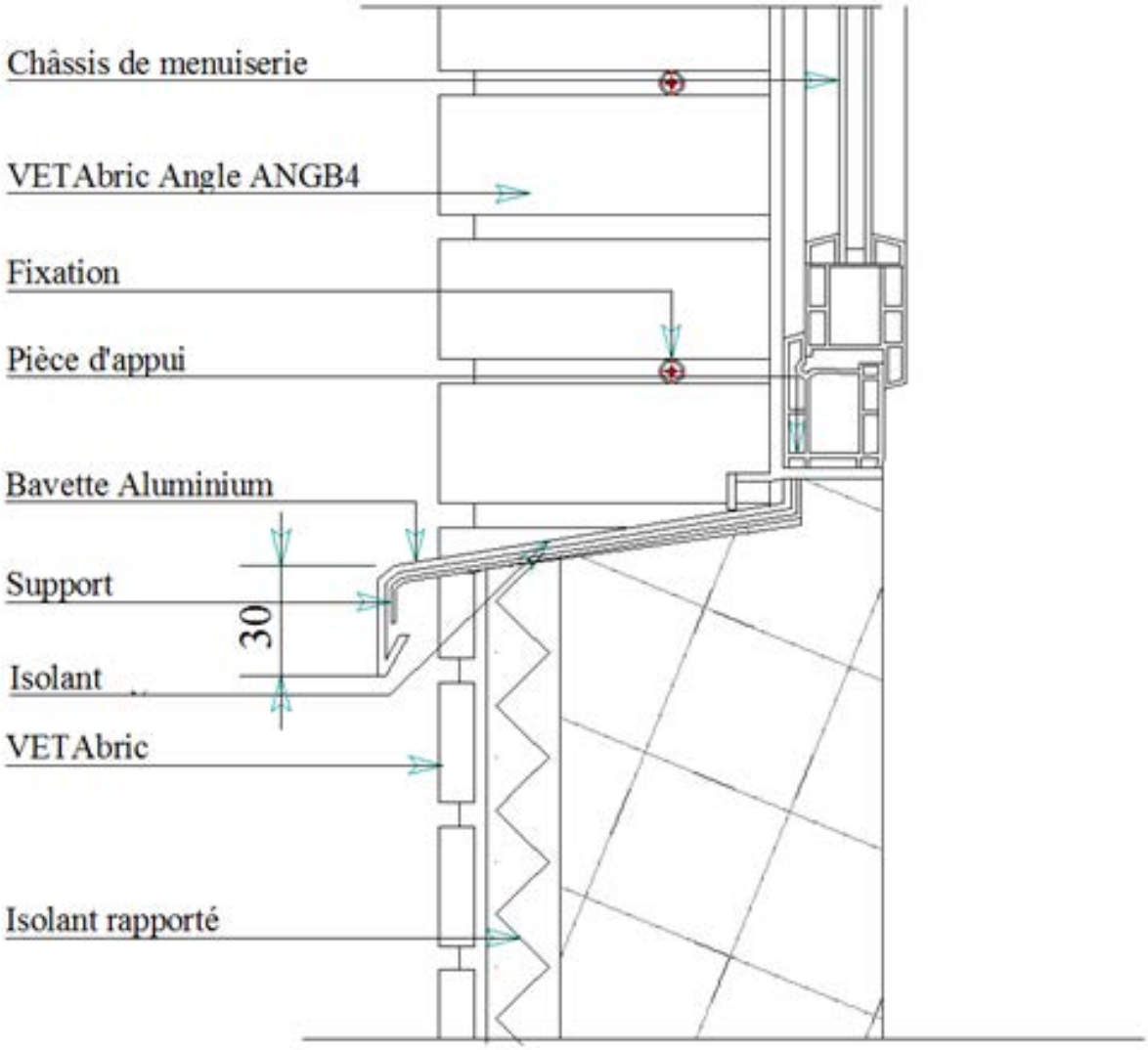

Figure 14 – Appui de fenêtre traité avec profil Alu (vêtage sur isolant rapporté)

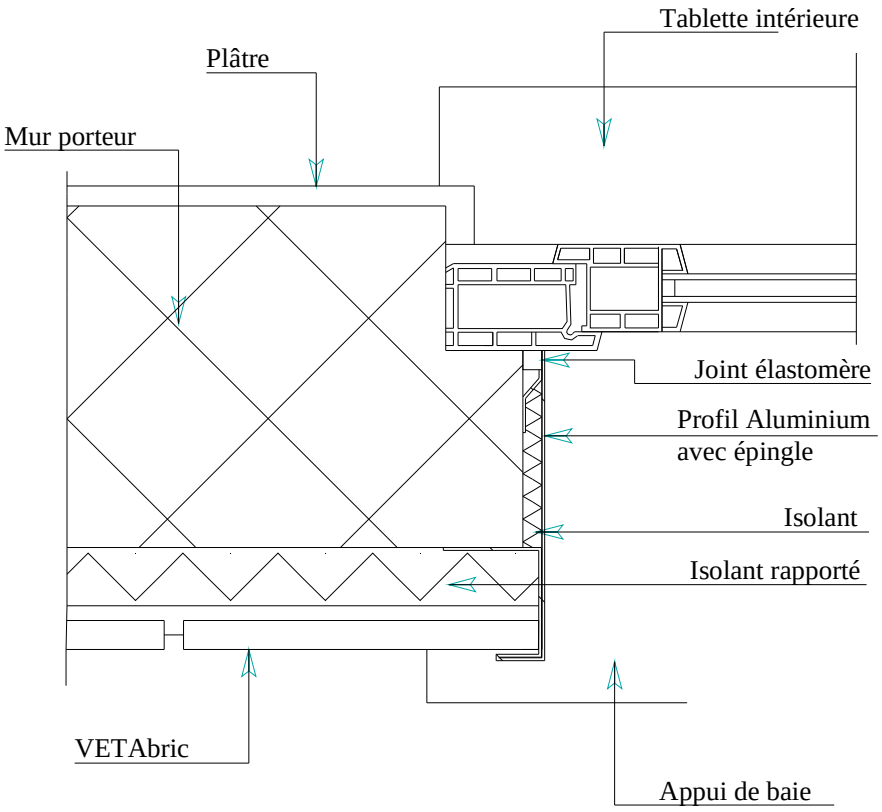

Figure 15 – Encadrement de baie avec profil Alu (vêtage sur isolant rapporté)

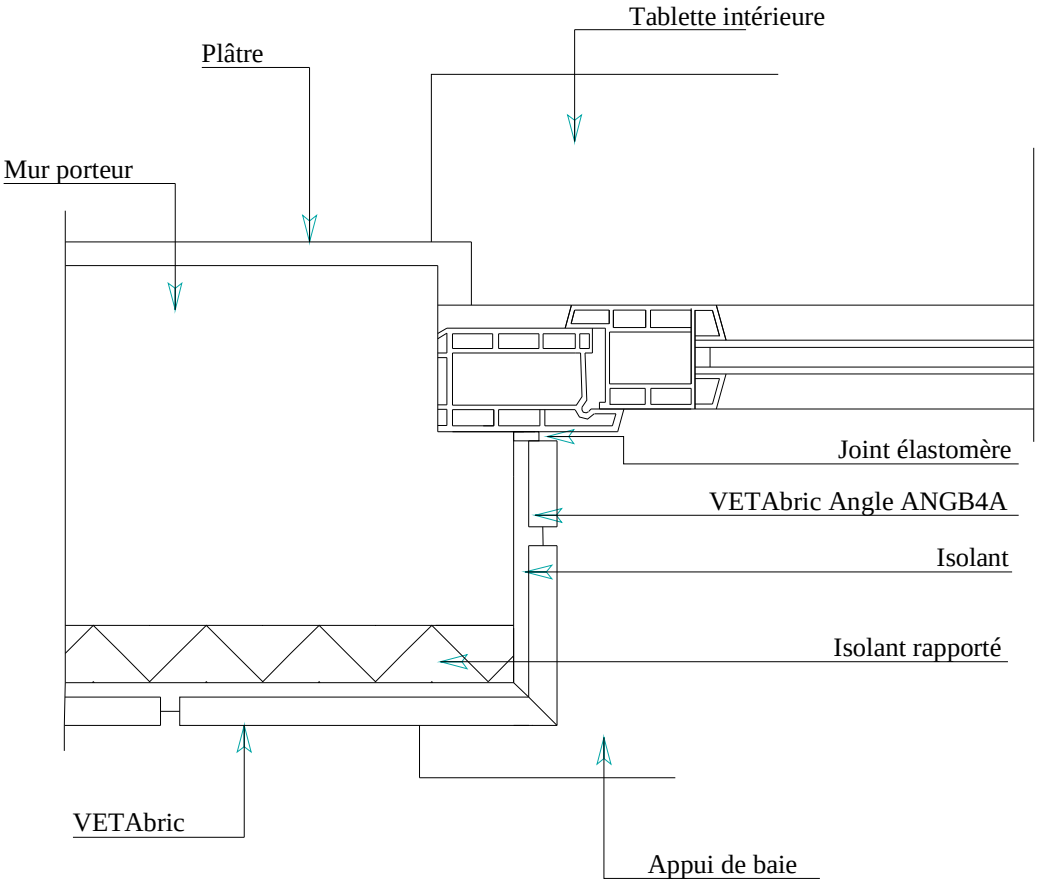

Figure 16 – Habillage en tableau avec angles VETAbric (vêtage sur isolant rapporté)

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

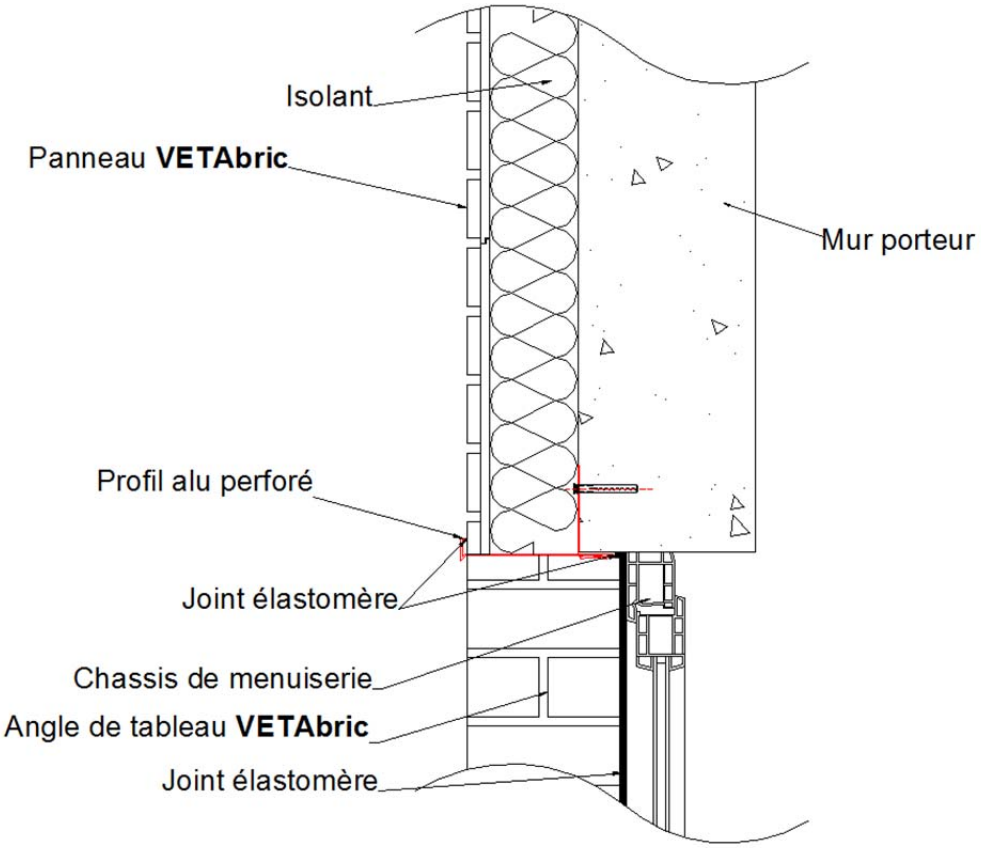

Figure 17 – Habillage en linteau avec profil aluminium (vêtage sur isolant rapporté)

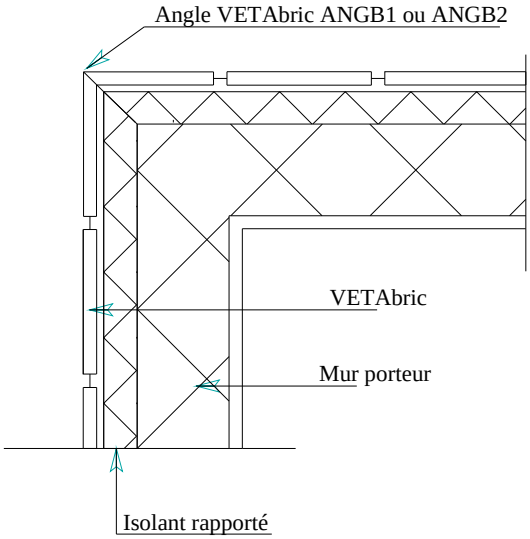

Figure 18 – Angle sortant avec angles VETAbric (vêtage sur isolant rapporté)

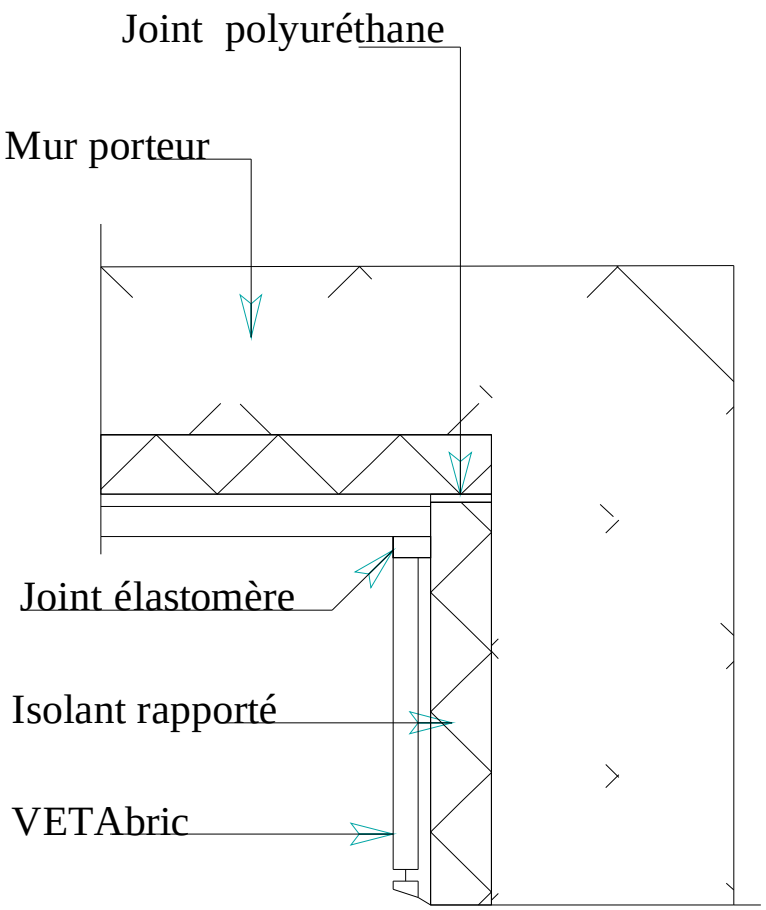

Figure 19 – Angle rentrant (vêtage sur isolant rapporté)

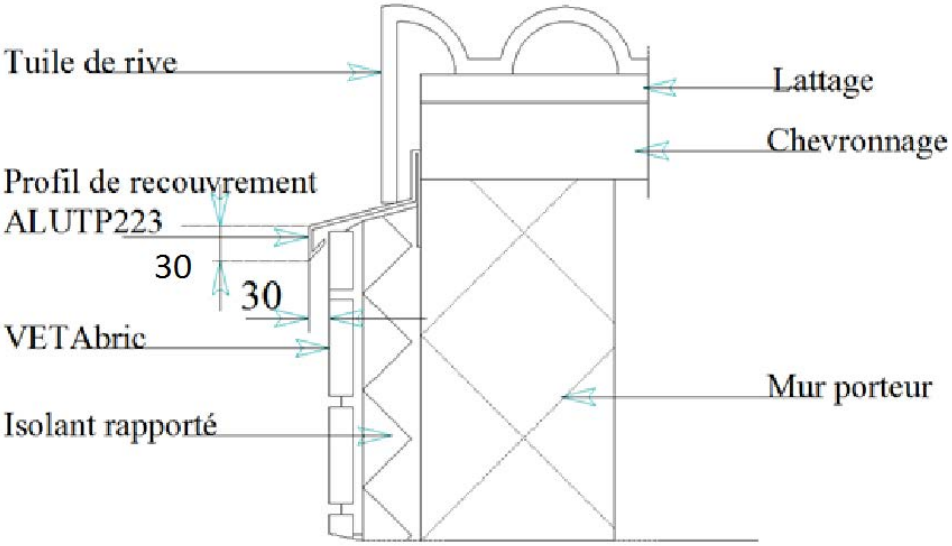

Figure 20 – Raccordement avec toiture par profil Alu (vêtage sur isolant rapporté)

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

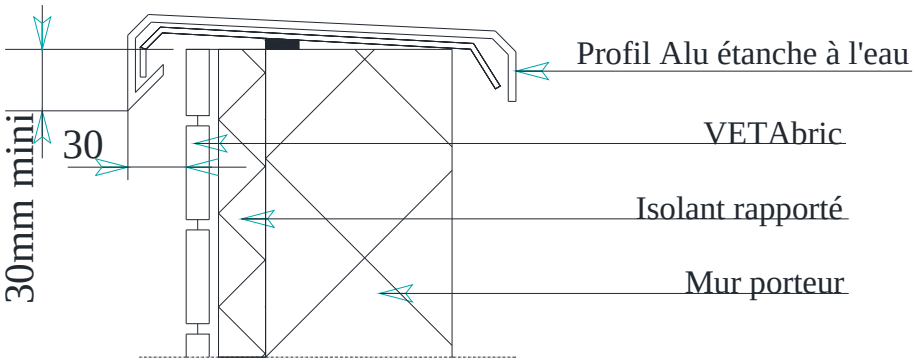

Figure 21 - Acrotère avec couvertine Alu (vêtage sur isolant rapporté)

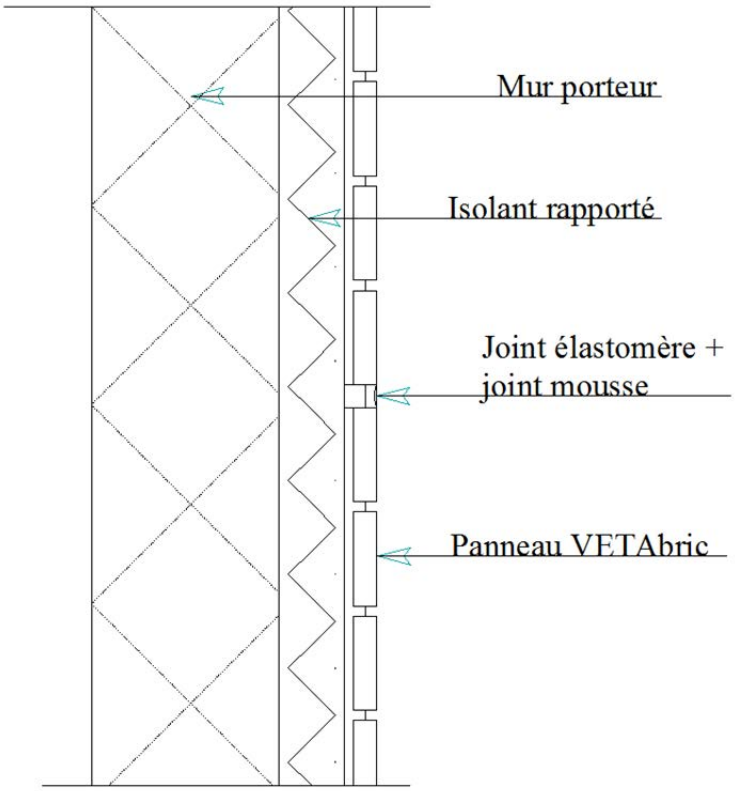

Figure 22 – Joint de fractionnement (horizontal ou vertical)
(Vêtage sur isolant rapporté)

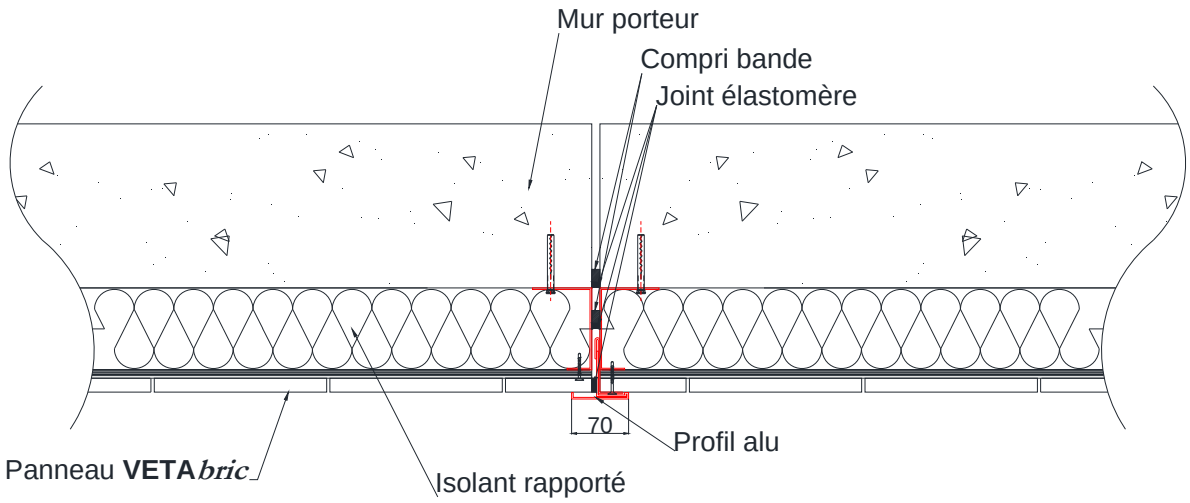

Figure 23 - Joint de dilatation (vêtage sur isolant rapporté)

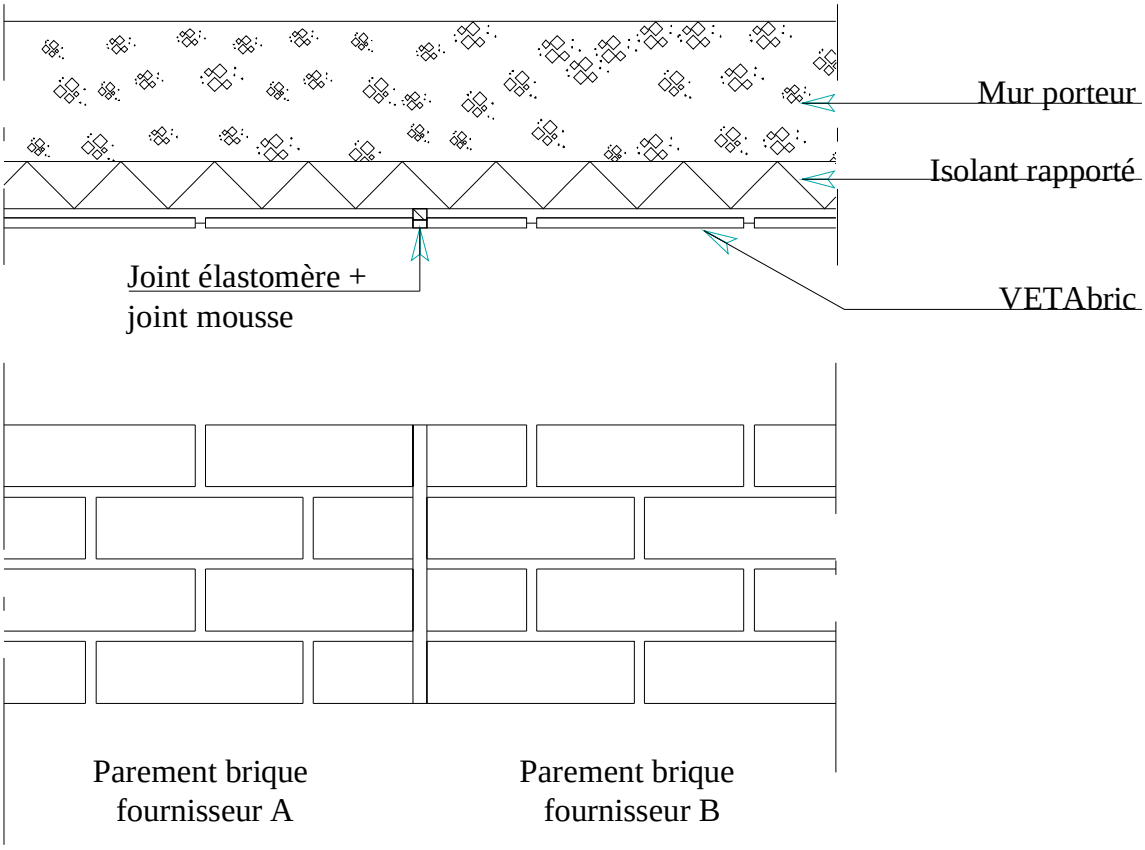

Figure 24 – Liaison panneaux VETAbric avec briques de fournisseurs différents
Principe de joints souples

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

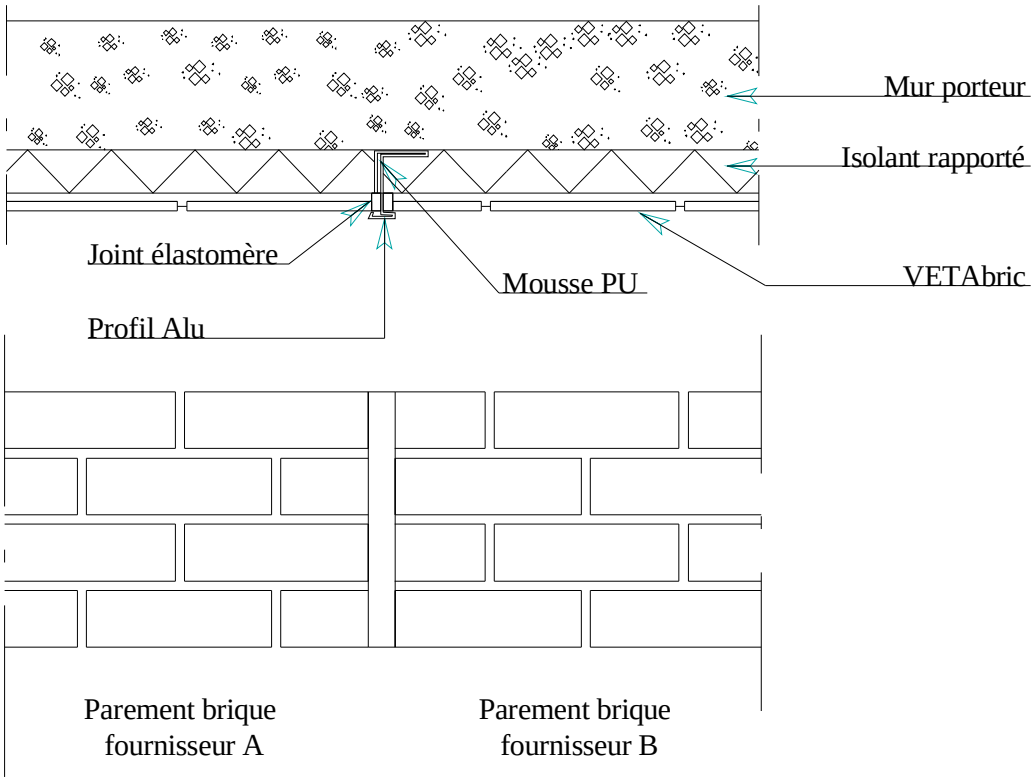

Figure 25 – Liaison panneaux VETAbric avec briques de fournisseurs différents
Principe par profil Alu

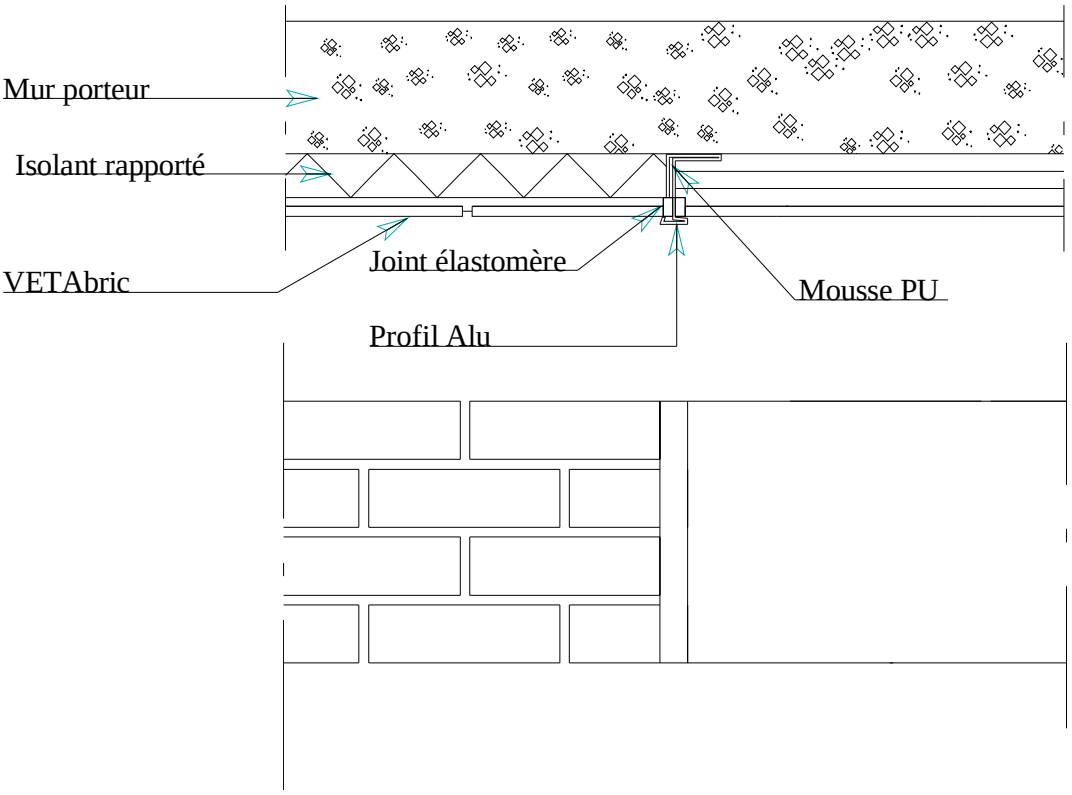

Figure 26 – Liaison panneaux VETAbric avec systèmes ITE ou vêtures diverses

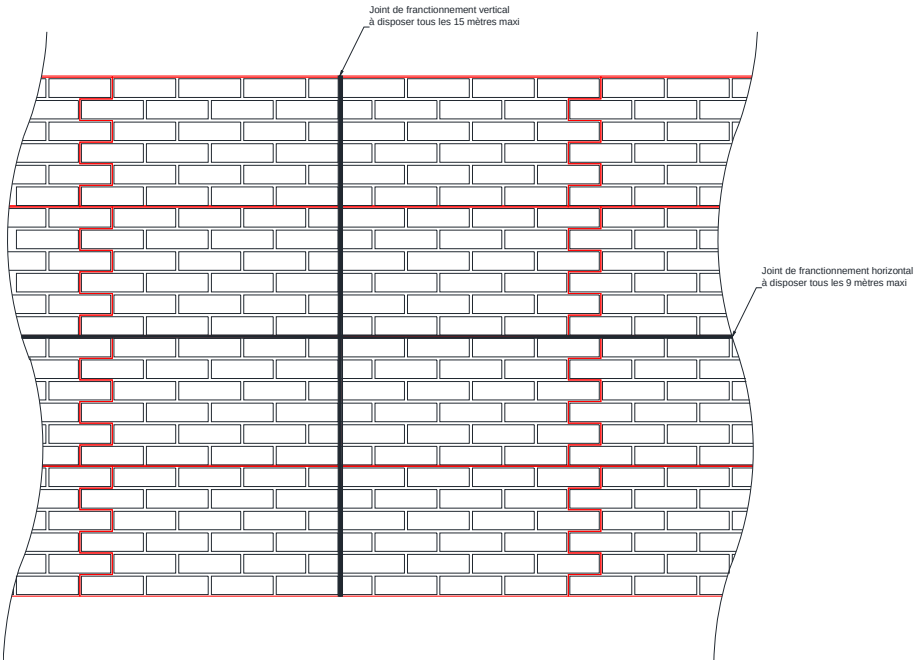

Figure 27 – Joints de fractionnements (horizontal et vertical)

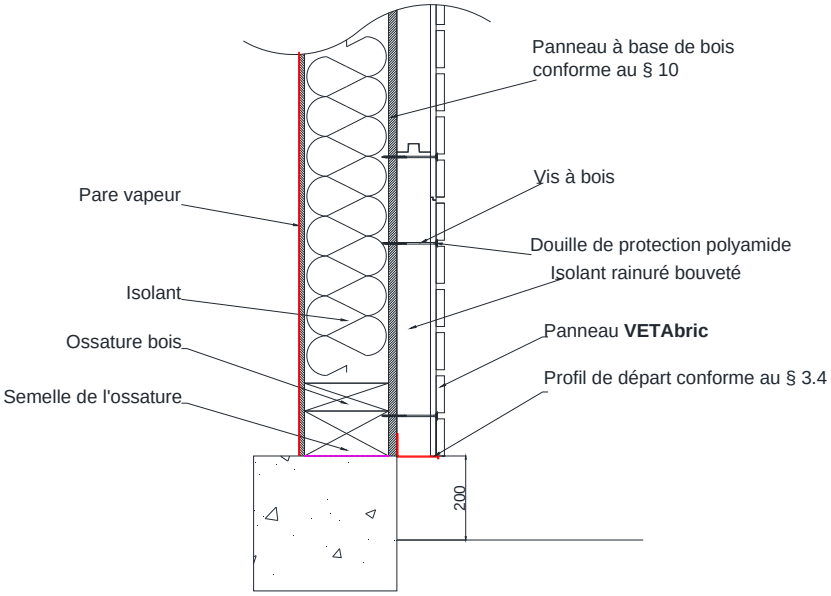

Figure 28 – Pose sur COB (coupe verticale)

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

Annexe A

Pose du procédé VETAbric Vêtage en zones sismiques

A1. Domaine d'emploi

Le procédé Vetabric vêtage peut être mis en œuvre sur des parois planes verticales, en zones et bâtiments suivant le tableau ci-dessous (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 et ses modificatifs) :

Zones de sismicité	Classes de catégories d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
1	✱	✱	✱	✱
2	✱	✱	X❶	
3	✱	X❷	X	
4	✱	X❷	X	

✱	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté.
X	Pose autorisée sur parois planes et verticales en béton, ou sur parois de COB, conformes au NF DTU 31.2, selon les dispositions décrites dans cette Annexe.
❶	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les établissements scolaires à un seul niveau (appartenant à la catégorie d'importance III) remplissant les conditions du paragraphe 1.1[3] des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).
❷	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions du paragraphe 1.1[3] des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).
	Pose non autorisée

A2. Assistance technique

La société Veta France ne pose pas elle-même.

La pose est réalisée par une entreprise spécialisée dans l'isolation extérieure à laquelle Veta France apporte, sur demande, son assistance technique.

A3. Prescriptions

A3.1 Support

Le support devant recevoir le système de vêtage est en béton banché conforme au DTU 23.1 ou en paroi de COB conforme au NF DTU 31.2 et à l'Eurocode 8-P1.

A3.2 Isolation complémentaire

Une isolation complémentaire d'épaisseur maximale 170 mm (80 mm maxi sur COB) peut être associée aux panneaux Vetabric.

A3.3 Chevilles de fixation au support béton

La fixation au support béton conforme au NF DTU 23.1 est réalisée par chevilles SDF-S plus 8UB Ø 8 de la Société EJOT, de longueur 260 mm maxi pour une profondeur d'ancrage de 70 mm.

A3.4 Fixations sur COB

Sur parois conformes au NF DTU 31.2 et au §10 du Dossier Technique, la fixation du panneau VETAbric est assurée par vis à bois conforme au § 3.52 du Dossier Technique.

[3] Le paragraphe 1.1 de la norme NF P06-014 décrit son domaine d'application

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2

Figure de l'Annexe A

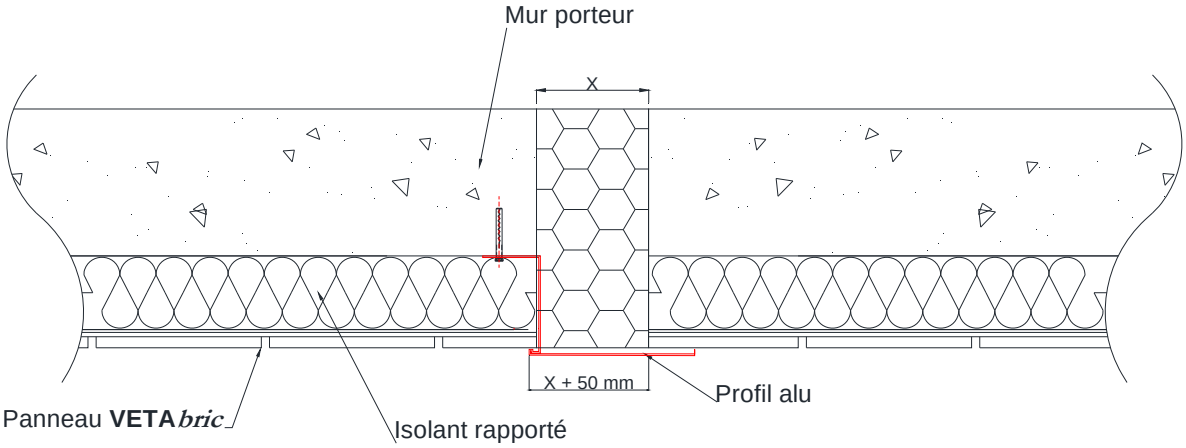

Figure A1 – Joint de dilatation compris entre 12 et 15 cm

Remplacé le : 15/09/2022 par le n° 2.2/17-1784_V2